

Rapport des Orientations Budgétaires 2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	4
PARTIE I : LE CONTEXTE FINANCIER DANS LEQUEL S'ÉLABORE LE BUDGET 2025	7
PARTIE II : LES GRANDES PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES ENGAGÉES EN 2025 POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES BREILLIEN.NES	21
COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES ET TRANSITIONS	23
COMMISSION 2 : PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITÉ DES CHANCES.....	27
COMMISSION 3 : SOLIDARITÉS ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	33
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES.....	41
ANNEXES	45

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Un budget d'une exceptionnelle difficulté

L'élaboration du budget pour 2025 s'annonce particulièrement difficile pour l'ensemble des départements de France. La période est marquée par des contraintes fortes qui s'imposent à cet échelon territorial particulièrement impacté : une diminution des recettes, notamment des droits de mutation à titre onéreux et de la TVA, ainsi qu'une hausse sensible des dépenses contraintes. A cela s'ajoute de multiples instabilités (politiques, économiques et sociales), aussi bien nationales qu'internationales, qui pèsent sur nos capacités à prévoir et à construire un budget équilibré pour 2025. Ces incertitudes poussent la Collectivité à conjuguer rigueur et prudence pour la construction du budget 2025, tout en affirmant sa volonté que le Département poursuive ses missions de solidarité au service des Breilliens et Breilliennes, d'une part, et de l'équilibre territorial, d'autre part.

Les départements n'ont plus aucun levier sur leurs recettes depuis la suppression en 2021 de la taxe d'habitation et le transfert corrélatif de la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal. Cette situation rend la Collectivité tributaire des fluctuations de la TVA et des Droits de mutation à titre onéreux qui représentent près de 50 % des recettes du Département d'Ille-et-Vilaine. Or, depuis 2023, le marché de l'immobilier enregistre une baisse très importante, ce qui a des répercussions majeures sur les finances du Département. En effet, ce sont, sur ce seul poste, plus de 75 millions d'euros de diminutions de recettes enregistrées depuis 2022, dont 25 millions d'euros en 2024.

A cette situation dégradée des recettes s'ajoute une augmentation très soutenue des dépenses contraintes, induite par les compétences sociales des départements. Ce sont ainsi 35 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires qui s'imposent au Département d'Ille-et-Vilaine, comprenant des mesures telles que la revalorisation du Revenu de solidarité active, l'extension des mesures salariales du Ségur de la santé ou encore la hausse des cotisations de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. De plus, la progression constante du nombre d'enfants confiés au Département exige toujours de nouveaux moyens pour la Protection de l'enfance, premier budget de la Collectivité. Ces dépenses en augmentation traduisent aussi un vieillissement et une précarisation de la population. L'effet ciseau de l'augmentation des dépenses contraintes et de la baisse des recettes a déjà conduit la majorité à prendre par deux fois des mesures rectificatives du budget en cours d'année 2024.

Suite à la suppression de leur autonomie fiscale, les départements sont très dépendants du Projet de loi de finance 2025 pour construire leur budget. Or, l'instabilité politique brouille la visibilité sur les recettes et sur les contributions demandées aux collectivités territoriales pour redresser les comptes de l'Etat. Lors du dépôt de la loi de finance le 10 octobre 2024, il était demandé aux départements 2 milliards d'euros d'effort pour contribuer à la réduction des plus de 1 000 milliards d'euros d'augmentation de la dette de l'Etat lors de ces sept dernières années. Les départements de France, qui ont déjà perdu 6 milliards d'euros de Droits de mutation à titre onéreux depuis 2022, ont unanimement dénoncé cette nouvelle coupe budgétaire qui conduit à abaisser le niveau de services des prestations mis en œuvre, évitant de débattre des choix de répartition des efforts budgétaires à réaliser, sans occulter la question cruciale des ressources et de leurs origines. Toutes ces mesures ont des conséquences directes sur la construction du budget du Département et sur les politiques menées en soutien aux personnes et aux territoires les plus fragiles.

Dans un exercice de transparence et de rigueur, le vote du budget départemental 2025 a été repoussé de deux mois afin d'avoir les débats les plus éclairés possibles, au vu des incertitudes législatives et financières du moment. Ce changement de calendrier est révélateur de la dépendance de la collectivité aux décisions financières de l'Etat et démontre le besoin urgent de repenser l'indépendance et le pouvoir budgétaire des collectivités locales.

Ce budget de 2025, malgré une progression, très limitée, de 1,2 % de ses recettes en fonctionnement par rapport à celui de 2024, contraint la Collectivité à des révisions de politiques publiques. Il est nécessaire, dans un esprit de responsabilité, de revoir à la baisse certaines dépenses afin de préserver les politiques publiques les plus prioritaires. Le Département conserve sa volonté d'agir pour une société plus solidaire, plus juste et plus écologique, mais la situation budgétaire impose de faire des choix très difficiles, pour ses partenaires et pour lui-même.

Malgré l'importance que la Collectivité attache à toutes ses politiques publiques, certaines relèvent d'une obligation légale et s'imposent à elle. Il s'agit des politiques et missions que les départements mènent seuls, tels que la protection de l'enfance et le versement du Revenu de solidarité active, ainsi que les politiques, partagées avec l'Agence régionale de santé, d'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Les orientations pour 2025, dans ce contexte budgétaire contraint, conduisent à une concentration des moyens autour des politiques obligatoires. Les autres politiques, qui soutiennent les compétences de base grâce à un maillage social et territorial, ne seront cependant pas abandonnées.

En tant que chef de file des solidarités humaines, le Département consacre plus de 700 millions d'euros en faveur des plus vulnérables, hors ressources humaines dédiées. Il s'agit du cœur de l'action départementale, avec des besoins et des moyens en augmentations constantes depuis 2015.

La protection de l'enfance, première priorité du mandat, sera confortée malgré le contexte budgétaire grave dans lequel la Collectivité est plongée. Le Département poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins importants de lieux d'accueil pour les jeunes confiés. 169 places ont été créées en 2024 et 30 nouvelles places sont prévues en 2025. La création de nouvelles places a un impact budgétaire conséquent, ce sont des nouvelles dépenses de fonctionnement qui démontrent l'engagement fort du Département pour l'accès aux droits et pour l'égalité des chances. Il continuera aussi à soutenir la pratique des professionnel.les de la petite enfance, notamment par la promotion de ces métiers.

Le Département assumera aussi ses responsabilités en matière de versement des aides en faveur des personnes en situation de handicap, qu'elles soient directes ou indirectes via la prise en charge dans des établissements médico-sociaux. Des places nouvelles dans des établissements spécialisés continueront à ouvrir pour développer l'offre de service sur le territoire, en s'appuyant autant que possible sur le Schéma de l'autonomie débuté en 2024. L'extension de la structure d'accueil de Dol-de-Bretagne (5 places de foyer de vie, 17 places d'hébergement et 5 places d'accueil de jour) s'inscrit dans cette dynamique départementale. A titre indicatif, le coût annuel moyen pour le département d'une place en foyer de vie est de 57 600 € et de 48 400 € en foyer d'hébergement. Ce coût moyen atteint 60 800 € pour une place en Foyer d'accueil médicalisé.

Pour protéger et accompagner ses aîné.es dépendant.es, la priorité sera donnée à la préservation des conditions de vie et d'accompagnement. Face au défi du vieillissement de la population française, le Département ne peut assumer les carences de la solidarité nationale. Un modèle de financement du Grand âge doit être trouvé et l'Etat ne peut se défaire comme il l'a fait en juin dernier en généralisant le Ségur sans compensation financière et sans dialogue avec les collectivités.

Afin d'assurer le versement des différentes prestations ainsi qu'un accompagnement de qualité pour les personnes les plus fragiles, une partie des politiques sera réinterrogée. Concernant l'insertion, plus de 85 % du budget, soit 138 millions d'euros, est consacré au versement de l'allocation du Revenu de solidarité active. Pour

continuer à lutter activement contre la pauvreté et pour l'accès à un logement pour les plus précaires, des moyens seront mis en œuvre pour favoriser le retour à l'emploi, dans le cadre d'un accompagnement rénové des bénéficiaires.

L'action départementale dans les collèges continuera en faveur de la mixité sociale et de la transition écologique. En 2025, la rénovation et l'isolation thermique des collèges se poursuivront, avec en particulier le lancement des travaux du collège Cleunay à Rennes, la finalisation du collège Georges Brassens à Le Rheu et la poursuite de celui de Val d'Anast. Le budget global de la politique Education, comprenant la vie collégienne, les ressources humaines mais aussi la construction et la rénovation de collèges s'élèvera à plus de 80 millions d'euros. La partie fonctionnement sera en légère baisse par rapport à 2024, du fait de la réduction des coûts de l'énergie, après une très forte hausse les années passées.

Malgré l'importance et la nécessité de ces politiques comme leviers d'émancipation, les budgets culture et sport seront diminués de moitié, afin de faire face aux obligations d'équilibre budgétaire. La Collectivité rappelle cependant son attachement fort à ces politiques et sa volonté de rétablir ses engagements quand la situation le permettra.

Le Département réaffirme aussi sa volonté d'agir en faveur de la solidarité territoriale et de la transition écologique, mais en se concentrant en 2025 sur les territoires les plus en difficultés. Les investissements en faveur de la transition écologique se poursuivront avec l'aménagement des pistes Ille-et-Vélo. Cependant, certaines mesures d'économies seront nécessaires, telle que la diminution du budget de fonctionnement des pactes de solidarités territoriales ou l'allègement des pactes des mobilités locales.

La construction des orientations budgétaires 2025 confirme les limites du système de financement des départements : une décentralisation des compétences et des responsabilités sans décentralisation des ressources financières. Il devient urgent de redonner de l'autonomie fiscale et de la confiance aux élus locaux afin qu'ils puissent répondre aux crises économiques, écologiques et sociales que nous vivons. Il est aussi nécessaire de redonner du sens à l'impôt et à une fiscalité plus équitable, indispensables pour accompagner et aider les personnes et les territoires qui ont le plus besoin du soutien de la Collectivité départementale.

PARTIE 1

LE CONTEXTE FINANCIER DANS LEQUEL S'ÉLABORE LE BUDGET 2025

Le contexte économique

L'économie mondiale fait face à des défis majeurs depuis plusieurs années. Entre une inflation persistante, des tensions géopolitiques croissantes et le spectre d'une récession, les acteurs économiques cherchent à s'adapter à un contexte en constante évolution. Les perspectives demeurent incertaines et les experts soulignent la difficulté de prévoir avec précision les tendances à venir.

UN ENVIRONNEMENT MONDIAL COMPLEXE

En 2025, l'économie mondiale devrait connaître une croissance modérée, dans un environnement marqué par des incertitudes géopolitiques persistantes : guerre en Ukraine, tensions au Proche-Orient, retour de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis, tensions commerciales croissantes, menaces sur l'information et la démocratie via des réseaux numériques sans régulation...

Bien que les pays économiquement développés poursuivent leur reprise post-pandémie, le ralentissement de la demande intérieure et les fluctuations des prix de l'énergie impactent encore la dynamique globale.

La croissance économique mondiale en 2025 est projetée à environ 3 %, selon diverses institutions financières telles que le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Face aux défis économiques mondiaux, les grandes organisations internationales anticipent pour 2025 une situation où les pays émergents exportateurs de matières premières resteront sensibles aux fluctuations des prix de ces dernières. Cette dépendance les expose à des risques économiques accrus en cas de volatilité des marchés.

Les perspectives économiques à court et moyen terme révèlent des disparités régionales. Une croissance plus dynamique est projetée pour les États-Unis et certaines économies émergentes. L'Europe, pour sa part, continue de faire face à des difficultés économiques persistantes. En Europe, le vieillissement démographique qui pèse sur les systèmes de retraite et de santé, la dette publique importante, les enjeux de compétitivité internationale, l'inflation ou encore la crise énergétique accentuent les fragilités existantes.

LA FRANCE EN 2025 : ENTRE STABILITÉ ET DÉFIS

La Banque de France, dans ses dernières projections de décembre, entrevoit pour 2025 une croissance économique abaissée à 0,9 % contre 1,2 %, anticipée en septembre. L'inflation est prévue à 1,6 %, marquant une nette baisse par rapport à 2024 (2,4 %). Cette diminution est principalement due à la baisse des prix de l'énergie.

Les signaux qui se dégagent pour 2025 des enquêtes sur les ménages et les entreprises de l'INSEE dessinent eux aussi un paysage morose et dressent ainsi un tableau peu favorable pour l'année prochaine.

Le marché du travail connaîtrait une dégradation avec un pic du chômage attendu autour de 8 % en 2025-2026. Les défaillances d'entreprises en France représentent une menace économique et sociale majeure pour 2025, risquant d'augmenter le taux de chômage, d'affaiblir la consommation intérieure et de freiner ainsi la croissance économique.

Dans le secteur immobilier, les perspectives pour 2025 sont contrastées. Les taux d'intérêt, bien qu'en phase de stabilisation, restent relativement élevés, ce qui freine encore l'investissement immobilier, notamment dans les grandes agglomérations.

Désormais, la reprise d'une activité plus soutenue est décalée à 2026 et 2027 par rapport aux précédentes projections.

BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE AUX TEMPS DES DÉFIS

Au 1^{er} janvier 2022, 3 422 845 personnes résident en Bretagne, soit 116 300 de plus qu'en 2016. La Bretagne se situe au 9^{ème} rang des 17 régions françaises pour sa population. Entre 2016 et 2022, la population régionale augmente en moyenne de 0,6 % par an. Ce rythme reste supérieur à la moyenne nationale (+0,3 %) et place la Bretagne parmi les cinq régions démographiquement les plus dynamiques, avec la Guyane, la Corse, l'Occitanie et les Pays-de-la-Loire.

La population de référence d'Ille-et-Vilaine dépasse pour la première fois le 1,1 million d'habitants, à 1 109 232 habitants. L'attractivité croissante du Département a pris le relais de la natalité : l'arrivée de nouveaux habitants assure désormais plus de 80 % de l'accroissement démographique, le solde naturel, encore positif, se réduisant chaque année.

Dans ce contexte de croissance démographique, la croissance économique bretonne devrait suivre la dynamique nationale, avec un accent particulier sur les secteurs du numérique et de l'agroalimentaire, deux piliers régionaux. La région continue d'attirer des investissements dans les énergies renouvelables, avec des projets éoliens offshore en cours de développement, ce qui dynamise l'emploi local et stimule l'économie régionale.

Le taux de chômage en Bretagne est historiquement bas par rapport à la moyenne nationale et pourrait rester relativement stable en 2025 grâce à une demande soutenue dans les secteurs innovants et agricoles. Les initiatives pour former et requalifier les travailleurs devraient par ailleurs renforcer l'emploi local, malgré un contexte économique national tendu.

Toutefois, le tissu économique breton, et plus particulièrement celui d'Ille-et-Vilaine, est fragilisé par une augmentation significative des défaillances d'entreprises ces derniers mois. Cette situation est due à un ensemble de facteurs conjugués : les séquelles de la crise sanitaire, l'inflation qui renchérit les coûts de production et la pression exercée par le remboursement des prêts garantis par l'État, qui pèse sur la trésorerie des entreprises déjà fragilisées.

Le marché immobilier en Ille-et-Vilaine présente un visage contrasté. Les transactions d'achat sont plus réduites, entraînant de nouveau une baisse importante, de plus de 12 %, des Droits de mutation à titre onéreux, de l'ordre de 25 millions d'euros en 2024, notamment en raison d'un climat d'incertitude économique. Pour sa part, le marché locatif reste toujours dynamique, soutenu par les jeunes actifs et étudiant.es attirés par le dynamisme du Département et de sa métropole.

CONCLUSION

Dans une économie mondiale en quête d'un nouvel équilibre après des années de crises successives, la France, en 2025, se confronte à des défis importants. Une croissance modeste de 0,9 % est projetée, accompagnée d'une inflation en baisse à 1,6 %, mais le marché du travail reste fragile, avec un taux de chômage attendu en hausse, autour de 8 %.

Cette fragilité se traduit par une pression accrue sur les dispositifs de solidarité, avec une augmentation attendue du nombre de bénéficiaires du Revenu de solidarité active qui pourrait atteindre 2 millions, et une progression de la pauvreté touchant près de 14 % de la population. Face à ces enjeux, l'action des départements est déterminante.

Le budget 2025

L'élaboration du budget 2025 est marquée par un contexte encore plus difficile que celui de 2024, tant en raison de la conjoncture économique qu'en raison des incertitudes politiques qui ont des conséquences sur les mesures législatives concernant les collectivités locales.

Dans son rapport de juillet 2024 relatif aux Finances publiques locales, la Cour des comptes indiquait que « *Les départements n'ayant plus de pouvoir fiscal depuis le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021, les évolutions des recettes de TVA et de DMTO seront décisives pour leur situation financière en 2024* ».

Même si à l'heure de la rédaction de ce rapport, les données ne sont pas encore définitives, il est déjà possible de conclure que l'évolution fortement négative de ces recettes en 2024 aura effectivement été décisive, en ce qu'elle aura démontré définitivement la non-adéquation des recettes à la nature des compétences gérées par les départements et la nécessaire remise en cause du modèle économique de ces collectivités. En effet, face à des dépenses largement contraintes dans le secteur social, les recettes provenant des Droits de mutation à titre onéreux et de la TVA, qui constituent désormais la moitié des recettes de fonctionnement du Département, ont connu des évolutions très défavorables.

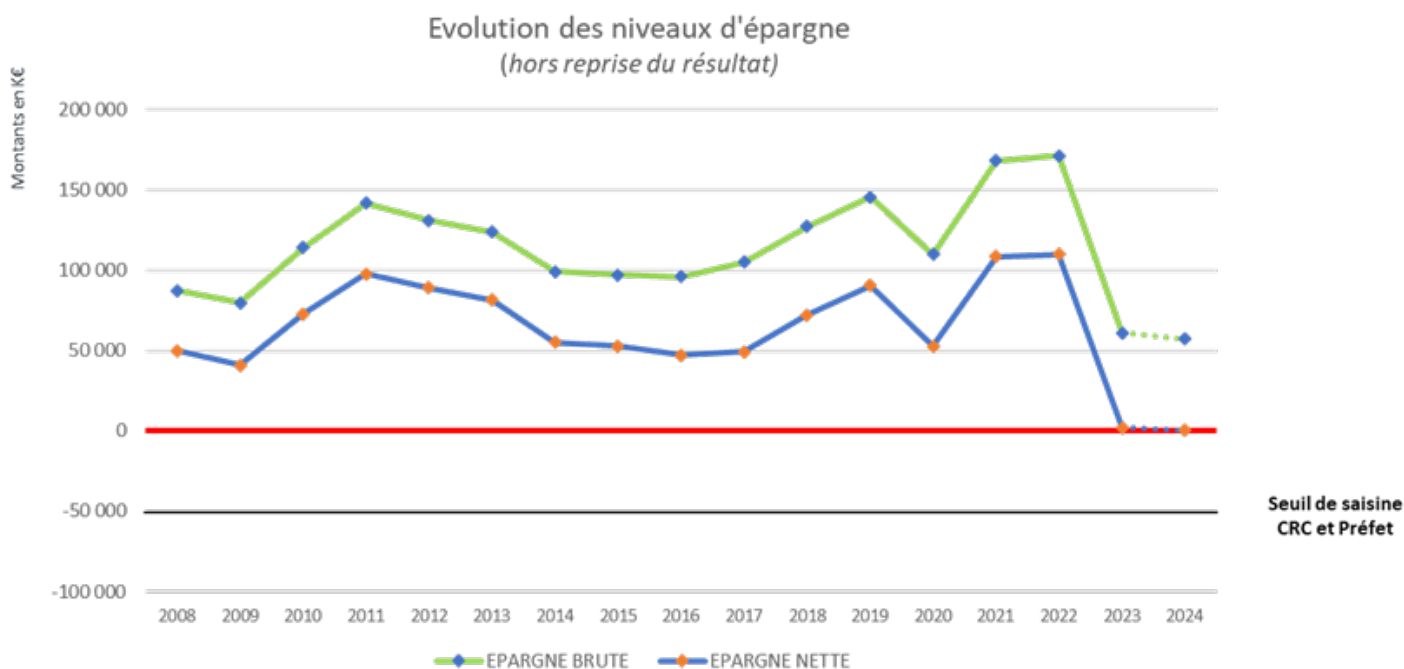
S'agissant des Droits de mutation à titre onéreux, le Département a enregistré une nouvelle baisse de produit à hauteur de 24,5 millions d'euros, avec un produit encaissé de 186,6 millions d'euros, soit une diminution de recettes de l'ordre de 76 millions d'euros en deux ans, l'équivalent de près de 30 % de perte.

Le produit de TVA perçu par le Département, qui constitue désormais sa première recette, était prévu par l'Etat en progression de 4,5 % sur 2024. La dernière estimation de l'Etat, qui conditionne la recette effectivement versée aux départements, s'établit désormais à + 0,8 %, soit un manque à gagner pour le Département sur 2024 de l'ordre de 14 millions d'euros.

Au total, en 2024, grâce à la hausse d'autres recettes (taxe sur les conventions d'assurance notamment) et à un financement ponctuellement majoré des dépenses sociales par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Geste 24), les recettes totales du Département devraient connaître une très légère progression, limitée toutefois à 1,3 %, et sensiblement inférieure à l'inflation de l'année.

Dans le même temps, en 2024, les dépenses de fonctionnement devraient connaître une hausse de 2,1 % par rapport à 2023, portées par les dépenses d'action sociale dont la progression devrait être de l'ordre de 2,8 %.

L'effet de ciseau résultant d'une évolution toujours soutenue des dépenses de fonctionnement largement contraintes et des recettes qui obéissent à des logiques conjoncturelles, s'est ainsi accentué en 2024, fragilisant encore l'équilibre financier du Département. L'exercice 2023 s'était traduit pour le Département par une réduction très importante de son épargne nette, c'est-à-dire sa capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice, ramenée à 2 millions d'euros, contre 110 millions d'euros en 2022. En 2024, l'épargne nette dégagée sur l'exercice devrait être quasiment nulle, l'autofinancement des investissements résultant seulement de la reprise des excédents des années précédentes.



Pour 2025, l'élaboration du budget du Département doit prendre en compte la faiblesse de ses principales recettes. S'agissant de la TVA, l'ajustement important à la baisse opéré en 2024 se traduit par un « rebasage » du montant de recette envisagée à ce titre en 2025. Parallèlement, si la baisse des Droits de mutation à titre onéreux semble se ralentir sur le dernier trimestre 2024, il n'est pas envisagé de rebond important du marché immobilier en 2025. A ce stade, il est pris en compte une légère augmentation de son produit. La prévision s'établit à + 5 % par rapport au produit encaissé en 2024.

Ces tendances conduisent à construire un budget 2025 avec une évolution des dépenses de fonctionnement fortement limitée. De même, la très forte diminution des capacités d'autofinancement conduit à réduire sensiblement le volume des investissements prévu sur 2025.

A ces perspectives déjà négatives, pourraient s'ajouter les mesures qui avaient été envisagées dans le cadre du projet initial de loi de finances pour 2025, dont l'examen par le Parlement a été interrompu, et qui demandaient un effort considérable aux collectivités locales dans le cadre d'objectif de réduction du déficit budgétaire national. Au stade de la rédaction du rapport d'orientations budgétaires, la situation politique nationale conduit à une forte incertitude sur ces mesures.

Les mesures en question sont les suivantes :

- Le gel de la TVA : le Projet initial de loi de finances indique que le montant perçu par les départements sera égal au montant de TVA 2024, quelle que soit l'évolution de cette recette en 2025. Même si le montant définitif de la TVA 2024 ne sera connu qu'au printemps 2025, il ne pourra s'agir que d'un ajustement ;
- Une participation supplémentaire au redressement des comptes publics, par une contribution versée, dont les contours ont été d'ores et déjà largement revus en cours de discussion. Le dispositif initial prévoyait un prélèvement de 2 % sur les recettes de fonctionnement, soit environ 22 millions d'euros pour l'Ille-et-Vilaine. Ce dispositif devait faire l'objet d'une révision afin de réduire significativement cette ponction. Un amendement sénatorial en ce sens prévoyait ainsi une contribution des collectivités locales à hauteur de 1 milliard d'euros, dont un montant de l'ordre de 250 millions d'euros pour les départements. A ce stade, rien n'est acté ;
- La possibilité pour les départements d'augmenter le taux des Droits de mutation à titre onéreux de 0,5 point au 1^{er} mars. Toutefois, cette mesure serait atténuée par un dispositif d'abattement important au profit des primo-accédants ;

- Par ailleurs, il est également prévu une hausse de 3 points du taux de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales qui se traduit par un surcoût de l'ordre de 2,6 millions d'euros pour le Département, qui s'ajoute au surcoût de 0,8 million d'euro lié à la fin de la compensation de la hausse d'un point intervenue en 2024, soit un surcoût total 2025 de 3,4 millions d'euros.

Au vu des incertitudes pesant sur le devenir du Projet de loi de finances actuel, il convient de définir les orientations budgétaires sans ces dispositions relatives aux recettes du Département.

Hors mesures nouvelles, les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 135 millions d'euros pour 2025, soit une progression limitée à 1,2 % par rapport aux recettes anticipées de 2024, et une quasi-stagnation par rapport aux recettes prévues au budget primitif 2024 (+ 0,4 %).

Il en résulte l'obligation de limiter fortement l'évolution des dépenses de fonctionnement, pour permettre de dégager une capacité d'autofinancement positive, bien que réduite au minimum.

Les compétences du Département imposent de prendre en compte des progressions obligatoires de dépenses, essentiellement dans le secteur social. Elles tiennent aux revalorisations tarifaires, à la revalorisation du Revenu de solidarité active, ainsi qu'aux effets année pleine des mesures décidées en 2024 (ouvertures de places en établissements...), notamment dans le secteur de la protection de l'enfance, en raison de la croissance des besoins. S'y ajoutent, en matière de gestion des ressources humaines, le Glissement vieillesse technicité, ainsi que pour 2025 la hausse des cotisations de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui se traduit par un surcoût de 3,4 millions d'euros en 2025. Au total, ces dépenses sont estimées à plus de 25 millions d'euros. Il convient en outre de prendre en compte les évolutions résultant de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, dans le secteur de l'autonomie notamment, ainsi que celui du Revenu de solidarité active. Au total, ce sont plus de 35 millions d'euros de dépenses supplémentaires qui s'imposent au Département, un montant incompatible avec le respect de l'équilibre budgétaire au regard de l'évolution très faible des recettes.

C'est la raison pour laquelle, comme cela a déjà été annoncé, il apparaît nécessaire d'équilibrer par différentes économies, toutes difficiles, ces hausses obligatoires de dépenses. A cette fin, ce sont près de 30 millions d'euros de pistes de réduction qui ont été identifiées pour contribuer à cet impératif.

Les choix qui seront proposés au budget primitif reposent sur les principes suivants :

- La priorité donnée à l'exercice par le Département de ses compétences en matière d'action sociale,
- Un partage de l'effort sur l'ensemble des politiques publiques.

En intégrant ces réductions, qui auront des impacts négatifs pour de nombreux partenaires du Département, les dépenses de fonctionnement devraient connaître une évolution limitée de l'ordre de 1,2 %, par rapport au budget primitif 2024.

En matière d'investissement, la réduction de la capacité d'autofinancement conduit à revoir également à la baisse le volume des crédits prévus en 2025. Ainsi, il est envisagé pour le budget primitif de limiter fortement ces inscriptions de crédits.

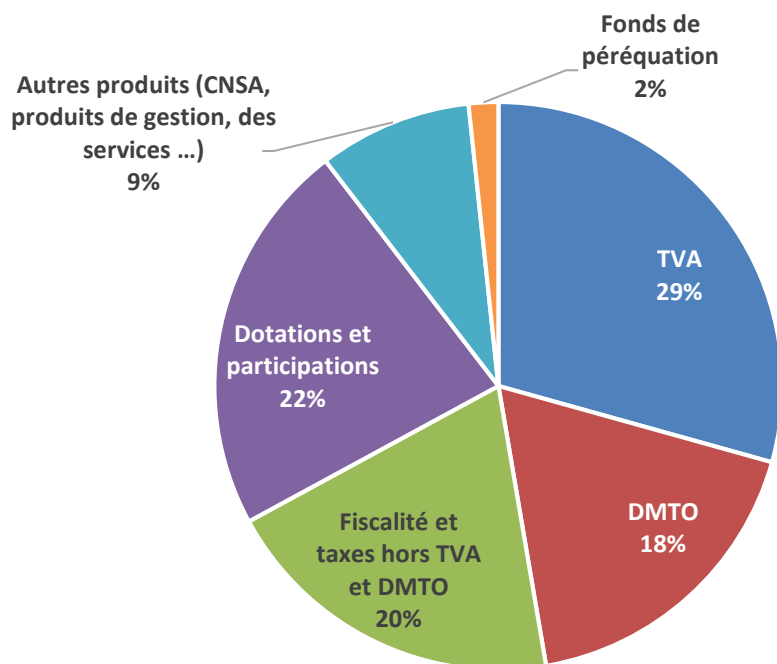
Toutefois, ces données pourraient évoluer encore sensiblement en fonction de l'évolution de la loi de finances, dont l'incidence est difficile à mesurer à ce stade, compte tenu des incertitudes portant en particulier sur le mécanisme de prélèvement sur les recettes ou contribution versée par les départements.

Au stade de la rédaction de ce rapport, on peut estimer l'impact des mesures envisagées dans le Projet initial de loi de finances dans une fourchette située entre 0 et 15 millions d'euros de charges supplémentaires.

Parallèlement, le Projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoyait pour 2025 l'octroi aux départements de crédits supplémentaires au titre de compensation des dépenses concernant l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette mesure s'inscrivait dans l'engagement pris par les précédents gouvernements, d'augmenter et homogénéiser le taux de couverture des dépenses APA par les recettes de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, provenant notamment de la Contribution sociale généralisée. Ainsi, en 2024, le Département a perçu une recette de 11 millions d'euros permettant d'atteindre un taux de couverture de 43 %, contre 34 % auparavant. Si ces dispositions sont reprises dans un nouveau support législatif, une recette de l'ordre de 8 millions d'euros pourrait être intégrée à ce titre et venir réduire en partie cette charge non compensée.

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN TRÈS FAIBLE PROGRESSION

A législation égale, les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1 135 millions d'euros et se ventilent de la façon suivante :



→ Une recette de TVA incertaine

Le produit de référence 2024 constitué par la prévision de la TVA nette budgétaire de l'Etat s'établit à 96,1 milliards d'euros, soit une moins-value de 4,8 milliards d'euros par rapport à la loi de finances 2024, qui détermine un produit de TVA pour le Département de 334,8 millions d'euros, pour une prévision initiale de 349,7 millions d'euros au Budget primitif 2024.

A ce stade, il est pris en compte une évolution de la TVA conforme aux règles en vigueur en 2024. La prévision d'évolution de l'Etat s'établit à + 2,9 % pour 2025. Le produit estimé s'établirait donc à 344,5 millions d'euros.

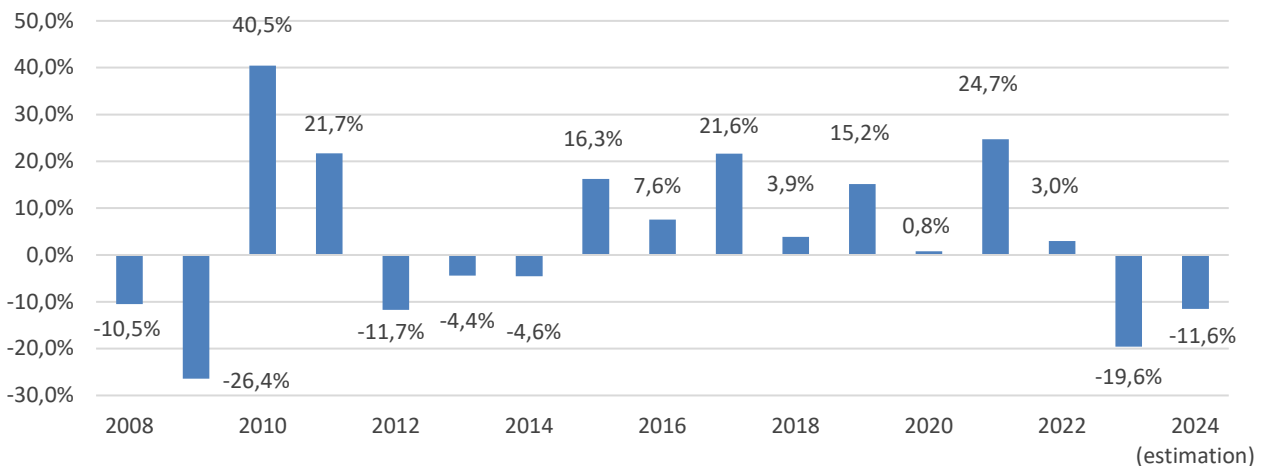
Cependant, l'article 31 du Projet de loi de finances initialement déposé au Parlement modifie en profondeur le dispositif de transfert d'une fraction de TVA aux collectivités territoriales. En effet, à compter de 2025, les fractions individuelles de TVA s'appliqueraient au produit brut budgétaire de TVA de l'année précédente et non plus de l'année courante. Par conséquent, en 2025, le produit affecté à chaque collectivité serait dans ce cas égal au montant qui leur a été versé en 2024, minoré ou majoré de la régularisation à venir en 2025, issue de l'écart entre la TVA définitive de l'année 2024 et la TVA révisée pour cette même année. Si cette disposition est finalement adoptée, il en résultera une diminution de 10 millions d'euros du produit prévu.

Dans tous les cas, le produit 2025 sera le cas échéant corrigé en cours d'année en fonction de la TVA définitive 2024.

→ Les autres recettes fiscales

Les Droits de mutation à titre onéreux

Les Droits de mutation à titre onéreux demeurent une recette très volatile et particulièrement difficile à prévoir comme l'illustre le graphique reprenant les variations annuelles constatées ci-dessous :



Compte tenu du poids de cette recette dans les ressources du Département, cette volatilité a un impact très significatif sur l'équilibre financier de la collectivité. En outre, à ce jour, son taux est plafonné, à 4,5 % et le Département n'a donc pas la possibilité de moduler à la hausse son produit. Il ne peut donc que constater l'évolution de cette recette, qui est fortement liée à la conjoncture et à des décisions qui ne relèvent pas des départements (taux d'intérêt par exemple). Ainsi, en deux ans le Département a perdu près du tiers de son produit, soit 75 millions d'euros.

Pour 2025, il est envisagé une légère reprise du marché immobilier, se traduisant par une augmentation du produit attendu à ce titre de 5 % par rapport au produit projeté pour 2024, soit une recette prévisionnelle de 196 millions d'euros.

Si la hausse du taux plafond des droits de mutation telle que présentée dans la version initiale du Projet de loi de finances 2025 était confirmée, une recette supplémentaire de l'ordre 8 à 9 millions d'euros pourrait être attendue.

La Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

Différentes fractions de cette taxe concernent les départements :

- Une fraction destinée à financer les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation,
- Une fraction relative au financement des Services départementaux d'incendie et de secours et se substituant à une partie de la Dotation globale de fonctionnement,
- Une dernière fraction versée dans le cadre des recettes de substitution de la suppression de la Taxe professionnelle.

Cette recette, assise sur le prix des contrats d'assurance, connaît un réel dynamisme. Ainsi, la recette encaissée en 2024 devrait connaître une évolution de + 5,9 %.

Pour 2025, il est pris en compte une évolution de cette recette de 5 % par rapport au produit attendu 2024 (153 millions d'euros), soit une inscription à hauteur de 161 millions d'euros.

La Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques

Cette taxe comporte trois parts :

- Une part relative à la compensation du Revenu minimum d'insertion dont le montant est figé au niveau des dépenses constatées en 2002, soit 33,7 millions d'euros,
- Une part relative au Revenu de solidarité active majoré pour un montant de 6,6 millions d'euros,
- Une part finançant une partie des transferts de personnels prévus par la loi du 13 août 2004 et qui varie dans des proportions très limitées, prévue à hauteur de 7,8 millions d'euros pour 2024.

Il est prévu de reconduire ces montants pour l'exercice 2025, soit 48,2 millions d'euros.

La Taxe sur la consommation finale d'électricité

Il est prévu un montant de recette en progression de 1 % en 2025, soit un montant de 13,3 millions d'euros.

La Taxe de séjour

La taxe additionnelle départementale à la Taxe de séjour a été mise en place en 2020. Son produit est attendu à hauteur de 0,7 million d'euros, soit un montant identique au montant projeté pour 2024.

Les Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux

Ces impositions forfaitaires constituent une des recettes transférées aux départements lors de la réforme de la Taxe professionnelle.

Pour 2025, il est pris en compte une recette attendue de 3,0 millions d'euros, soit une hausse de 4,5 %.

L'attribution de compensation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le Département bénéficiera d'une attribution de compensation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises stable évaluée à 21,1 millions d'euros et qui correspond au solde comptable annuel du transfert de la compétence transports à la Région.

→ Des dotations et participations qui ne progressent pas

La Dotation globale de fonctionnement

L'article 29 du Projet de loi de finances initial pour 2025 fixait le montant de l'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement à 27,244 milliards d'euros, en baisse de 0,4 million d'euros par rapport à 2024 compte tenu de la recentralisation de la compétence vaccination de deux départements.

La Dotation globale de fonctionnement 2024 rebasée des départements s'élève ainsi à 8,267 milliards d'euros, avec une évolution nulle pour 2025.

Les évolutions relatives aux évolutions de population sont évaluées à 21 millions d'euros dont 0,7 million d'euros pour le Département d'Ille-et-Vilaine. En revanche, la part réservée à la péréquation est prévue en augmentation et serait compensée par un prélèvement sur la part forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement des départements, qui se traduirait pour l'Ille-et-Vilaine par prélèvement de 0,8 million d'euros.

Au final, il est pris en compte un montant de la Dotation globale de fonctionnement 2025 pour le Département de 117,3 millions d'euros, soit un montant quasiment identique à celui de 2024.

Les variables d'ajustement

Les variables d'ajustement sont écartées chaque année afin de compenser les augmentations internes de l'enveloppe normée.

Pour 2025, le Projet de loi de finances prévoyait une minoration de 3,1 % des parts communale, intercommunale, départementale et régionale de la Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle, ainsi que du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Les autres variables d'ajustement potentielles ne seraient pas minorées (Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale des départements et régions).

A ce stade donc, en retenant ces hypothèses, la Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle et la Dotation pour transfert de compensations d'exonérations sont prévues respectivement à hauteur de 22,7 millions d'euros et 4,2 millions d'euros.

La Dotation générale de décentralisation et le Fonds national de garantie individuelle des ressources

La Dotation générale de décentralisation est prévue à la même hauteur qu'en 2024, soit 6,4 millions d'euros pour le Département.

La suppression de la Taxe professionnelle en 2010 a entraîné la création du Fonds national de garantie individuelle des ressources visant à équilibrer les conséquences financières de la réforme pour les collectivités locales. Celui-ci est maintenu à son niveau 2024, soit 21 millions d'euros.

Le Dispositif de compensation péréquée

Le montant à répartir au titre du Dispositif de compensation péréquée pour 2025 est fixé au regard du montant définitif des produits nets des frais de gestion de la Taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par l'Etat en 2024.

Au regard de l'évolution du foncier bâti de 2024, il est envisagé une recette 2025 de 16 millions d'euros en progression de 4,5%.

→ Le Fonds national de péréquation des droits de mutation

La loi de finances pour 2020 a mis en place un Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux. Ce nouveau mécanisme a regroupé trois anciens fonds : le Fonds des droits de mutation à titre onéreux historique, le Fonds de solidarité des départements et le Fonds de soutien interdépartemental.

Compte tenu des règles de calcul du fonds, le prélèvement à ce titre est estimé à 23,8 millions d'euros pour 2025.

Le reversement au bénéfice du Département est évalué à 19,2 millions d'euros dont 10,1 millions d'euros pour le fonds historique (en baisse de 3,6 millions d'euros par rapport à 2024) et 9,1 millions d'euros pour le fonds de solidarité. Cette dernière part augmenterait de 3,2 millions d'euros compte-tenu de la progression du reste à charge des allocations individuelles de solidarité.

Comme les années précédentes, le solde serait négatif pour le Département et s'établirait à 4,6 millions d'euros.

UNE ÉVOLUTION TRÈS LIMITÉE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses de fonctionnement devrait globalement être limitée à un niveau de l'ordre de 1,2 % par rapport au budget primitif 2024.

Les augmentations de crédits ne devraient concerner que deux secteurs de dépenses, à savoir l'action sociale et les ressources humaines, l'ensemble des autres politiques faisant en revanche l'objet de réductions significatives pour financer ces hausses.

Dans un contexte particulièrement difficile, le Département entend en effet assumer pleinement ses compétences en matière sociale. Ainsi le budget consacré à ce secteur, qui comprend la protection de l'enfance, l'autonomie (personnes âgées et personnes handicapées) et l'insertion devrait connaître une augmentation estimée à 3,1 % par rapport au budget primitif 2024.

Le premier secteur d'intervention en matière sociale du Département porte sur l'enfance et la famille. Les dépenses prévisionnelles pour 2025 s'établissent à 217 millions d'euros, en hausse de 1,9 % par rapport au budget primitif 2024, soit plus de 4 millions de crédits supplémentaires, essentiellement consacrés à l'accueil des enfants placés.

Le secteur de l'autonomie, qui concerne les interventions en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées, enregistre des dépenses supplémentaires liées à la revalorisation des allocations individuelles de solidarité (Allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de compensation du handicap notamment) et à la hausse continue du nombre de bénéficiaires de ces aides.

Au total, près de 358 millions d'euros devraient être consacrés à ce secteur, soit une hausse de 1,8 % et de plus de 6 millions d'euros par rapport au Budget primitif 2024.

Le poste insertion est lui aussi prévu en hausse. Près de 156 millions d'euros devraient y être consacrés, dont 138 millions d'euros au titre des allocations du Revenu de solidarité active, soit une augmentation de l'ordre de 8 millions d'euros par rapport au total des crédits inscrits en 2024. Cette prévision tient compte de l'hypothèse d'une revalorisation de l'ordre de 2 % du montant de l'allocation et de la hausse du nombre des bénéficiaires, ainsi que de la progression du montant unitaire moyen des allocations versées aux bénéficiaires.

Au titre des ressources humaines, le budget 2025 devrait connaître une hausse de l'ordre de 1 % par rapport au budget primitif 2024. Ce montant intègre la hausse de 3 points de la cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales annoncée par l'Etat et la fin de la compensation de la hausse de 1 point instaurée en 2024.

Au total, les augmentations de dépenses qui s'imposent au Département dans les secteurs de l'action sociale et des ressources humaines devraient être de près de 24 millions d'euros par rapport au budget primitif 2024. Ce montant tient compte de pistes d'économies qui ont été identifiées sur ces deux secteurs en dehors des dépenses strictement obligatoires.

Il s'y ajoutera une augmentation, estimée à 0,5 million d'euros de la contribution au fonctionnement apportée par le Département au Service départemental d'incendie et de secours, en raison notamment de la hausse de la cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales qui s'impose également au service, avec un impact d'environ 1,1 million d'euros.

Le montant tendanciel de dépenses supplémentaires apparaît incompatible avec le maintien d'un équilibre budgétaire déjà fragilisé au cours des deux années précédentes. C'est la raison pour laquelle, il a été recherché des pistes de réductions sur les autres politiques du Département. Ainsi, globalement, les crédits ne concernant

pas ces politiques devraient connaître une diminution de l'ordre de 12 millions d'euros. Ces réductions touchent l'ensemble des secteurs, à des niveaux différents bien entendu, compte tenu des obligations du Département dans les secteurs relevant de ses compétences propres.

Ainsi, les réductions de crédits devraient affecter les subventions de fonctionnement à hauteur de 6 millions d'euros. Ces réductions portent notamment sur le secteur de la culture, au titre duquel le Département se voit contraint de réduire ses interventions à hauteur de 50 %. Les crédits prévus sur ce secteur devraient s'élever à

plus de 3,2 millions d'euros (hors contrats de territoire). De même, la politique en faveur du sport verra ses crédits réduits également de 50 %, avec un budget de l'ordre de 1,2 million d'euros (dont 0,9 million d'euros au titre des interventions directes). Les crédits prévus pour les interventions en faveur de la jeunesse devraient s'élever à 1,1 million d'euros au lieu de 1,3 million d'euros en 2024.

Les dotations de fonctionnement à destination des collèges seront légèrement réduites, avec un montant global de 23,5 millions d'euros environ, contre 25 millions d'euros au budget primitif 2024, mais cette diminution résulte essentiellement de la diminution des coûts de l'énergie.

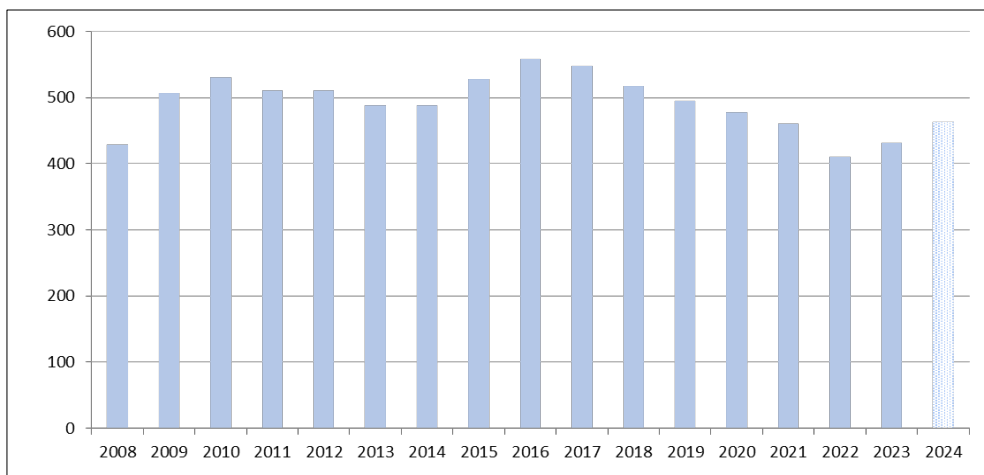
S'agissant des crédits prévus pour la gestion propre du Département, les économies prévues dans le plan d'économie, approuvé dans le cadre du budget supplémentaire de juin dernier, seront prolongées en 2025. Les crédits relatifs à l'entretien de la voirie et à la réalisation de travaux en régie devraient ainsi rester stables, après une baisse importante, de l'ordre de 2 millions d'euros opérée sur les deux dernières années. Les crédits à ce titre devraient se situer à un niveau de 9 millions d'euros. Les crédits consacrés aux bâtiments enregistrent une baisse en raison de la diminution du coût des énergies et devraient s'élever à 18 millions d'euros environ contre 19,5 millions d'euros en 2024.

Globalement, le budget de fonctionnement devrait s'établir à 1 083 millions d'euros.

UN BUDGET D'INVESTISSEMENT EN BAISSÉ

Compte tenu, à ce stade, de la quasi-inexistence de capacité d'autofinancement pour 2025, les investissements ne seront financés que par les subventions et dotations reçues, estimées à 24 millions d'euros, et par l'emprunt. Le Département s'étant fortement désendetté entre 2017 et 2022, la dette du Département à l'issue de l'exercice 2024 demeure maîtrisée, avec montant total de 466 millions d'euros. A titre d'information, au 31 décembre 2023, la dette par habitant s'élevait à 396 euros pour l'Ille-et-Vilaine pour une moyenne nationale des départements de 492 euros. Toutefois, un recours trop conséquent à l'emprunt sur plusieurs années conduirait à une dérive budgétaire se traduisant par des frais financiers en nette hausse et une dette non finançable. C'est pourquoi, il est prévu une diminution sensible du volume d'investissements pour 2025. Les crédits d'investissements seraient ainsi ramenés à 110 millions d'euros, contre 170 millions d'euros au budget primitif 2024, montant qui avait été toutefois ramené en décisions modificatives à 134 millions d'euros.

ENCOURS DE DETTE (en M€)



Ce budget devrait être consacré aux équipements propres du Département pour environ 2/3 et aux subventions aux tiers pour 1/3.

S'agissant des équipements propres du Département, une enveloppe de l'ordre de 26 millions d'euros est prévue pour la mobilité. Ces crédits portent notamment sur les programmes de grosses réparations de la voirie départementale, les travaux de sécurité et d'amélioration environnementale du réseau et les voies vélo.

Sur le plan bâtementaire, les besoins prioritaires sont estimés à plus de 30 millions d'euros. La majorité de ces crédits seront consacrés aux travaux dans les collèges, soit une enveloppe estimée à plus de 20 millions d'euros, en particulier pour réaliser des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique, et finaliser les opérations en cours, avec des chantiers engagés importants.

Au titre des programmes de subventions, les crédits les plus importants portent sur les aides au logement. Plus de 11 millions d'euros devraient y être consacrés. Les soutiens à l'aménagement du territoire devraient mobiliser une enveloppe de l'ordre de 13 millions d'euros. Par ailleurs, les autres programmes concernent également les établissements sanitaires et sociaux, pour lesquels une enveloppe de l'ordre de 3 millions est envisagée.

Pour permettre l'engagement de nouvelles opérations et la poursuite des programmes d'aide aux territoires, il est envisagé un volume d'autorisation de programmes de l'ordre de 60 millions d'euros.

Par ailleurs, l'encours d'autorisation de programmes au 31/12/2024 est détaillé en annexe.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Les contours du projet de budget pour 2025 ressortent comme suit :

En millions d'euros	OB 2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
- TVA	345
- DMTO	195
- Autres recettes	590
- Production immobilisée	5
TOTAL	1 135
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 083
Epargne brute	52
Annuité de capital de la dette	58
Epargne nette de l'exercice	-6
Reprise du résultat n-1	15
Epargne nette avec résultat n-1	9
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	115
Recettes d'investissement	24
Emprunt	82

L'épargne nette dégagée sur l'exercice, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement dégagé par la Collectivité, est réduite à zéro et reste très faible après reprise du résultat prévisionnel de l'exercice 2024, ce qui nécessite donc un recours à l'emprunt conséquent, mais rendu possible par le désendettement réalisé ces dernières années.

Bien entendu, ces projections dépendront de la loi de finances qui sera finalement adoptée par le Parlement. Il pourrait avoir des incidences importantes sur l'équilibre présenté.

Par ailleurs, compte tenu de la structure des recettes du Département, cet équilibre dépendra fortement de l'évolution de ses principales recettes : Droits de mutation à titre onéreux et TVA.

PARTIE 2

LES GRANDES PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES ENGAGÉES EN 2025 POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES BRETEILLIEN.NES

COMMISSION 1

ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES ET TRANSITIONS

L'action du Département en faveur d'un aménagement équilibré et durable de l'Ille-et-Vilaine s'incarne sous de multiples facettes : mobilités, protection de la biodiversité, soutien à l'agriculture et l'alimentation durable, ingénierie publique, soutien aux projets des territoires, mobilisation des ressources de l'économie sociale et solidaire... La Collectivité départementale s'engage et accompagne les transformations nécessaires sur la base d'objectifs affirmés en matière de transitions écologiques et de solidarités territoriales ainsi que des principes d'action favorisant les partenariats et l'innovation.

Mobilités

Le budget de fonctionnement consacré aux mobilités (10,5 millions d'euros, soit 1 % des dépenses de la Collectivité) permettra, dans un contexte budgétaire contraint, de traiter prioritairement les problématiques de sécurité des infrastructures afin de garantir celle des usager.ères et des agent.es du Département qui y interviennent quotidiennement.

Le bon état général des routes départementales permettra de poursuivre en 2025 l'effort de sobriété amorcé en 2024 concernant la pérennité des revêtements des 4 650 kilomètres de chaussées. Ainsi, le budget strictement consacré en fonctionnement à l'entretien des routes se limitera à 4,9 millions d'euros en 2025, entérinant pour une année supplémentaire une limitation des interventions relatives à l'entretien courant des chaussées, notamment celles réalisées par la technique du Point à temps automatique.

Par ailleurs, le budget alloué à la mise en œuvre des 17 pactes des mobilités locales sera allégé du montant des crédits destinés à la consultation citoyenne d'une partie de ces pactes, les contacts préalables déjà réalisés avec les acteurs locaux étant jugés suffisamment représentatifs des enjeux de mobilité de chaque territoire. L'enveloppe de 0,44 million d'euros devrait ainsi permettre de finaliser cette démarche des pactes pour la mi-2025.

En ce qui concerne l'investissement (environ 26 millions d'euros), les crédits consacrés au remplacement des revêtements de chaussées seront en baisse substantielle afin de maintenir les interventions prévues pour la sécurisation des routes et au confortement des ouvrages d'art. Cette enveloppe intégrera les crédits permettant de soutenir les projets de mobilité des territoires dans le cadre des pactes des mobilités locales.

Par ailleurs, le Département poursuivra ses propres projets d'envergure, notamment ceux relatifs à l'aménagement des pistes cyclables du réseau Ille-et-Vélo. L'année 2025 sera principalement consacrée à la poursuite des études et au lancement de quelques chantiers, dont l'itinéraire reliant Domloup à Chantepie. Les efforts de modernisation et de sécurisation du réseau routier seront quant à eux contenus en se

concentrant sur l'achèvement de programmes antérieurs déjà lancés. L'amélioration de la qualité environnementale des routes départementales ne sera pas remise en cause, particulièrement en matière de protection du bruit à travers la mise en œuvre du plan de prévention du bruit dans l'environnement et la transparence écologique des ouvrages hydrauliques.

Enfin, l'engagement de la Collectivité dans le cadre du contrat de Plan État-Région sera maintenu, mais adapté à des calendriers souvent décalés dans le temps, essentiellement à travers les diverses études impactant le territoire bretonnais.

Solidarités territoriales

4 millions d'euros de dépenses de fonctionnement devraient être consacrés aux politiques de solidarités territoriales. Les mesures d'économie concernant le volet fonctionnement des contrats de solidarité territoriale, la révision du financement de la politique tourisme et le gel du soutien aux projets innovants de l'économie sociale et solidaire représenteront l'essentiel de la réduction de 1,1 million d'euros par rapport à 2024. En investissement, l'appui aux projets des territoires (contrats départementaux de solidarité territoriale et Ambitions Communes) devrait s'élever à environ 13 millions d'euros. Le gel des financements pour le volet enseignement supérieur et recherche du contrat de projet Etat-Région se traduit par une baisse de 4 millions d'euros des crédits par rapport à 2024.

Le contexte financier, fortement contraint, amène à concentrer les moyens sur les actions prioritaires pour garder le cap des orientations de la Collectivité. Il s'agira ainsi de renforcer les solidarités territoriales, via un financement ciblé et un appui en ingénierie renouvelé vers les territoires les plus fragiles.

Transitions écologiques

L'action du Département en faveur des transitions écologiques prend différentes formes : la réduction de l'empreinte de la Collectivité, qui concerne toutes ses activités, la mise en œuvre d'une politique ambitieuse pour la protection de la biodiversité, des paysages et des milieux aquatiques, et enfin les actions en faveur d'une alimentation, d'une agriculture et d'un environnement sains et durables en Ille-et-Vilaine. Ces politiques mobiliseront un budget global de l'ordre de 23 millions d'euros dont 8 millions d'euros sur le budget principal et 15,2 millions d'euros sur le budget annexe créé en 2020 pour les dépenses affectées à la taxe d'aménagement.

En fonctionnement, le budget principal s'élèvera à 5,1 millions d'euros dont 2,4 millions d'euros pour le financement statutaire de Laboceja qui porte les politiques de santé sanitaire de l'agriculture, de l'environnement et de l'alimentation pour ses collectivités membres. Le soutien à l'agriculture représentera un montant de 0,96 million d'euros et le budget comprendra également le portage d'actions en faveur des transitions dans les collèges, les établissements médico-sociaux et au sein de la Collectivité.

En investissement, les dépenses du budget principal atteindront 4 millions d'euros consacrés notamment aux opérations d'Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Landal et Mireloup, ainsi qu'aux projets agricoles.

Le budget annexe biodiversité et paysages représentera 15,2 millions d'euros de dépenses en 2025 dont 7,3 millions d'euros de fonctionnement. La recette de taxe d'aménagement est estimée à 9 millions d'euros, l'équilibre du budget annexe étant assuré par les excédents des années antérieures. L'essentiel des dépenses

du budget annexe concernera les moyens pour la régie départementale, y compris la masse salariale des agent.es, et les investissements pour les espaces naturels du Département. Le soutien aux projets de restauration des milieux aquatiques mobilisera 2,2 millions d'euros par ailleurs.

L'actualisation de la stratégie pour la biodiversité sera proposée en 2025 pour fixer les orientations et les priorités pour les prochaines années.

COMMISSION 2 PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

L'accès aux droits et à l'égalité des chances est une valeur cardinale de la politique départementale. Les questions de société qui agissent sur le fonctionnement familial, qui percutent les choix d'éducation ou qui influencent l'intégration et la lutte contre toutes formes d'inégalités sont autant de sujets au cœur des préoccupations politiques départementales. A l'heure où le Département est confronté à une situation financière inédite, il a le difficile exercice de préserver ses convictions, tout en maintenant une situation viable par des efforts consentis notamment sur les politiques sportives et culturelles, qui œuvrent pourtant à la cohésion sociale, à l'éducation et aux actions de prévention pour l'enfance et la jeunesse.

Au titre de l'égalité des chances, des choix doivent s'opérer sur un budget global estimé à plus de 254 millions d'euros en fonctionnement et plus de 22 millions en investissement.

Si le budget enfance famille demeure toujours une priorité avec la projection d'un taux d'évolution de 1,9 %, les autres budgets seront en baisse, notamment la culture et le sport qui verront leur budget divisé de moitié.

Enfance Famille

1. CHIFFRES 2025

Le montant total des dépenses d'intervention au titre de la politique enfance famille devrait s'élever à 217 millions d'euros, soit une progression de 4 millions d'euros par rapport au Budget primitif de 2024.

Au 31 décembre 2024, 4 067 mineurs et jeunes majeurs étaient confiés à l'Aide sociale à l'enfance et 3 808 faisaient l'objet d'un accompagnement dans le cadre de mesures éducatives à domicile.

Dans un contexte financier plus que difficile, le Département fait le choix de préserver au maximum le budget dédié à la protection de l'enfance, alors que des baisses interviendront dans le champ des nombreuses autres politiques. Le budget proposé pour la protection de l'enfance s'inscrit ainsi dans le cadre d'une maîtrise accrue des dépenses, tout en bénéficiant d'un taux d'évolution de 1,9 % par rapport au budget primitif 2024 et cela, au regard des besoins, en progression constante.

2. PRIORITÉS 2025

→ L'investissement dans la prévention, un pari pour l'avenir

Malgré des contraintes financières fortes, le Département réaffirme l'importance d'investir dans la petite enfance et le soutien aux parents. La prévention précoce sera toujours à l'œuvre grâce à l'intervention des professionnels médico-sociaux intervenant sur l'ensemble des 22 Centres départementaux d'action sociale qui déploieront notamment en 2025 le programme Promotion de la santé et de l'attachement des nouveaux-nés et de leurs jeunes parents au domicile des parents.

L'engagement du Département en faveur de la prévention se traduit également par son action dans le cadre de la deuxième campagne de vaccination des jeunes collégien.nes de 5^{ème} pour lutter contre les papillomavirus et favoriser le rattrapage vaccinal.

Dans le même sens, les financements permettant l'exercice des missions par le Planning familial seront préservés.

Enfin, le soutien financier aux Centres d'action médico-sociale précoce, cofinancé avec l'Agence régionale de santé sera revalorisé, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'enfants suivis.

→ Soutenir la pratique des professionnels de la petite enfance

Dans la continuité du Salon des assistant.es maternel.les organisé en novembre 2023, des webinaires et des rencontres vont être proposés à ces professionnel.les. Une attention particulière va être portée à ceux.celles exerçant au sein des maisons d'assistant.es maternel.les, lesquelles se sont fortement développées ces dernières années, notamment par l'organisation de formations spécifiques. Enfin, le Département participe pleinement aux côtés de l'Etat et de la Caisse d'allocations familiales à la mise en place du Service public de la petite enfance pour soutenir les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs nouvelles compétences en termes d'évaluation et de planification de l'offre d'accueil du jeune enfant. Un accent sera particulièrement mis sur la promotion des métiers : forums, formations pré-qualifiantes aux métiers du social et de la petite enfance, réunions avec les conseiller.ères de France travail.

→ Le renforcement et l'adaptation du dispositif d'accueil de protection de l'enfance

Le Département poursuit ses efforts pour renforcer son dispositif et répondre ainsi aux besoins d'accueil pour les jeunes confiés. En 2024, ce sont en tout 169 nouvelles places qui ont été créées : 90 places de placement à domicile, 61 places dédiées à l'accueil de jeunes mineurs non accompagnés et 18 nouvelles places autorisées au sein de lieux de vie et d'accueil. Par effet mécanique, en 2025, le financement de ces places en année pleine s'élèvera à 3,09 millions d'euros. Compte tenu des contraintes financières, le taux directeur voté en novembre dernier pour l'exercice 2025 est préservé mais fixé à 0 %.

En 2025, une nouvelle unité d'accompagnement pour l'accueil de mineurs non accompagnés de 26 places verra le jour et 4 places supplémentaires seront créées au sein de l'unité située à Saint-Georges-de-Reintembault, à la suite de travaux de rénovation. Le budget estimé pour ces nouvelles places s'élève à 680 000 euros.

Depuis le mois de décembre 2024, la mise à l'abri est en partie réalisée dans des locaux, propriété du Département, rue de Châtillon à Rennes, participant ainsi à l'objectif de résorption des accueils à l'hôtel.

Il conviendra aussi de refondre le dispositif du placement à domicile pour se conformer au récent arrêt de la Cour de cassation en date du 2 octobre 2024. Le Département devra faire évoluer le cadre dans lequel s'exercent aujourd'hui les placements à domicile. Alors que ces mesures étaient jusqu'alors prônées, car à l'interstice entre le placement et le milieu ouvert, la Cour a jugé que cette modalité d'accueil devait être considérée comme une mesure de milieu ouvert avec une possibilité d'hébergement, si besoin.

Compte tenu de l'activité toujours croissante de la protection de l'enfance et de la part conséquente des jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure d'accompagnement, un travail plus soutenu va être engagé pour favoriser plus rapidement leur orientation vers une offre de droit commun, telle que les résidences Habitat jeunes. Dans cette même logique, un rapprochement avec les bailleurs sociaux et les Missions locales s'engagera. La mise à plat du référentiel des services d'accompagnement progressif s'intégrera dans cette dynamique pour prioriser l'accueil des jeunes encore mineurs. Ces travaux s'inscriront dans la continuité des préconisations de l'évaluation portant sur les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.

Les moyens dévolus à l'accueil familial seront également renforcés. Ainsi les salaires et les indemnités d'entretien seront à revaloriser en tenant compte de l'augmentation du Salaire minimum interprofessionnel de croissance au 1^{er} novembre 2024. Dans l'optique de garantir un maintien de salaire aux assistant.es familiaux.ales lorsqu'ils.elles n'accueillent pas d'enfants, conformément à la loi de 2022, le budget 2025 devra prévoir également en année pleine une nouvelle enveloppe permettant d'y répondre.

Il appartiendra aussi au Département d'étudier les nouvelles demandes d'ouverture de lieux de vie, sous réserve d'un dépôt de dossier par les gestionnaires candidats.

3. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS 2025

Compte tenu de la situation financière du Département et afin de contenir les dépenses au sein du budget enfance famille, une diminution de certaines dépenses est prévue pour cette année.

Ces baisses concernent tout d'abord le Fonds petite enfance qui vise à soutenir les structures d'accueil des jeunes enfants qui sont engagées dans l'inclusion des publics vulnérables et des enfants porteurs de handicap. La diminution envisagée s'élèvera à hauteur de 20 % de l'enveloppe, permettant ainsi de maintenir un niveau d'aide encore important. Les modalités de calcul pour l'attribution de ces aides seront revues en conséquence avec l'objectif d'assurer une équité entre les structures, soit une économie de 280 000 euros.

L'enveloppe consacrée au financement des aides financières aux familles passera de 7,1 millions d'euros à 6,3 millions d'euros, en tenant compte de l'évolution des critères d'attribution votés lors de la session de septembre 2024.

Face aux délais d'attente pour l'accès aux consultations médico-psycho-pédagogiques, le Département supplée souvent ce manque en assurant le financement de consultations de psychologues à destination des enfants confiés. Cette enveloppe sera préservée mais en diminution de 32 400 euros. En parallèle, le travail tant avec l'Assurance maladie que l'Agence régionale de santé, devra se poursuivre afin de rechercher d'autres possibilités de financement pour mieux garantir la prise en charge d'un soin psychique ou pédopsychiatrique si cela est nécessaire pour des enfants confiés, notamment à partir de l'application du dispositif « mon psy ». Pour toujours prévenir les difficultés de santé des enfants confiés, le Département s'est porté candidat à un appel à projet de la Caisse primaire d'assurance maladie, ainsi il bénéficiera d'un financement de 45 336 euros afin de développer une stratégie globale de repérage et de prévention des conduites addictives des publics accompagnés au titre de la protection de l'enfance.

La mise en œuvre du nouveau marché concernant les transports en taxis des enfants confiés a permis une meilleure maîtrise de ces dépenses. Il est ainsi prévu en 2025, de diminuer l'enveloppe allouée à ces financements à hauteur de 8 %, passant de 2,65 millions d'euros à 2,25 millions d'euros.

Il conviendra également de réinterroger le dispositif d'accueil de jour, notamment en abaissant les capacités d'accueil actuelles et en réévaluant les prix de journée. En parallèle, un travail devra être mené de concert avec l'Education nationale, de manière à ce que chaque enfant confié puisse trouver une scolarité adaptée à sa situation personnelle.

Pour l'ensemble des subventions et participations, il est envisagé d'appliquer une baisse à hauteur de 25 % par rapport au budget de 2024.

Il est important de souligner que compte tenu du contexte actuel de la Collectivité, la reprise des déficits des établissements médico-sociaux, devra être étalée, ce qui peut pour certains d'entre eux entraîner une fragilité de leur trésorerie.

Education, jeunesse et sport

1. CHIFFRES 2025

Près de 60 millions d'euros (hors dépenses de personnel) devraient être consacrés en 2025 à l'éducation, dont plus de 23 millions d'euros de dotations aux établissements pour l'accueil de 57 060 collégien.nes dont 57 % au sein des collèges publics. Une baisse de 5 % sera appliquée cette année sur les dotations au regard de l'évolution du coût de l'énergie et n'aura donc que peu d'incidence sur le fonctionnement des établissements.

Le budget jeunesse sera à hauteur de 1,1 million d'euros et celui des interventions directes dans le domaine du sport de 0,9 millions d'euros.

2. PRIORITÉS 2025

Alors que les effectifs globaux sont en baisse dans les collèges publics, l'analyse de la répartition territoriale révèle de véritables disparités. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la nouvelle carte scolaire de Rennes se poursuit ainsi que les mesures d'accompagnement au profit de la mixité sociale en 2025. Le travail engagé sur le pays de Fougères se poursuivra ainsi que sur le secteur de Redon, en établissant tout d'abord un diagnostic de territoire.

Dans le cadre de l'alimentation responsable, la priorité du Département est de proposer des repas sains et équilibrés dans les collèges publics dont il a la responsabilité. Pour atteindre cet objectif, le Département travaille aux côtés de la Région et des Départements bretons pour structurer une réponse locale et met en œuvre des formations des équipes de cuisine pour atteindre le 50 % bio, local, fait-maison. Le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion de la restauration permettra aussi de recueillir des données sur les denrées alimentaires utilisées par les collèges et assurer ainsi un suivi des indicateurs conformément à la loi Egalim. Le travail sur la mise en place d'une tarification harmonisée en fonction des revenus des familles sera présenté dans l'année pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2026.

Afin de maintenir un climat scolaire serein dans les collèges, le Département se donne les moyens d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves. Pour ce faire, il poursuivra son engagement dans la renaturation des cours de récréation et accompagnera les collèges dans le cadre de leurs projets éducatifs et numériques.

Au niveau des programmes d'investissement, un certain nombre de projets devra être échelonné pour tenir compte des contraintes financières. Notons toutefois que l'ambition du Département se traduit, dans ce contexte budgétaire très tendu, par une programmation de travaux pour l'année 2025 : le lancement de la rénovation du collège de Cleunay à Rennes, la finalisation de la réhabilitation du collège de Le Rheu, de celui du Val d'Anast ainsi que la poursuite des rénovations énergétiques de plusieurs établissements, notamment à Châteaugiron, Rennes, Dol-de-Bretagne et Saint-Malo.

Grâce au programme Erasmus + et au financement des voyages éducatifs, le Département favorise l'ouverture au monde des collégien.nes breillien.nes.

Dans un contexte de pénurie du logement social, la priorité sera donnée aux résidences Habitat jeunes qui permettent un premier pas dans le parcours de logement autonome des jeunes et qui portent une attention particulière aux jeunes majeurs ayant bénéficié d'une prise en charge à l'Aide sociale à l'enfance.

Malgré la situation financière très critique de la Collectivité, la volonté du Département est de maintenir une politique en faveur du sport permettant de poursuivre un soutien aux animations et structures sportives. Toutefois, la situation budgétaire conduit à réduire en 2025 les interventions du Département. Un budget de 1,2 million d'euros devrait être consacré à cette politique.

Culture

1. CHIFFRES 2025

La participation à la vie culturelle et artistique de tout un chacun demeure pour le Département une ambition forte afin de lutter contre les inégalités et favoriser le vivre ensemble, l'émancipation de toutes et tous et notamment des personnes les plus fragiles, en permettant l'exercice de leurs droits culturels. Pourtant en 2025, le Département se voit contraint de réduire de moitié le budget qui y est consacré, celui-ci s'élèvera à 3,2 millions d'euros.

2. PRIORITÉS 2025

2025 sera l'année du Projet scientifique, culturel et éducatif de la Direction des archives et du patrimoine. A travers ce document de référence, des priorités seront réaffirmées comme la conservation des collections départementales, la vocation citoyenne de la programmation des Archives départementales, le soutien à la restauration du patrimoine communal ainsi que le soutien aux associations patrimoniales et mémorielles structurantes.

Le Département reste particulièrement attentif aux besoins des acteurs culturels fragilisés par ce contexte financier très tendu. Les différents dispositifs du secteur culturel seront maintenus avec un budget contraint. Concernant l'investissement, le dispositif d'aide à l'équipement associatif culturel sera suspendu pour cette année, de même que l'appel à candidatures pour le Fonds départemental d'art contemporain. Le plan Musique sera maintenu, mais en ajustant les crédits à la baisse. Une attention sera portée au fait que toutes les structures continuent d'être soutenues par l'un des volets du plan.

En matière de lecture publique, la formation des salarié.es et bénévoles des territoires exerçant une activité en bibliothèque sera la priorité avec une enveloppe de 40 000 euros pour tenir les engagements pris dans les conventions lecture publique. Dans la même logique, les achats des collections départementales seront maintenus à hauteur de 155 000 euros incluant les achats du Fonds livres d'artistes et une vigilance particulière sur les fonds jeunesse.

COMMISSION 3 SOLIDARITÉS ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Les politiques de solidarité humaine sont au cœur des priorités du Département. Représentant aujourd'hui 45 % du budget de la collectivité, elles sont au service des concitoyen.nes les plus vulnérables, fragilisé.es par la dépendance, le handicap, l'exclusion, la pauvreté ou les différentes privations matérielles.

Si l'Ille-et-Vilaine est souvent considérée comme un département où la situation est plus favorable qu'ailleurs, avec un taux de pauvreté réduit, un niveau de chômage faible et des écarts de richesse moins élevés que dans le reste du pays, il n'en demeure pas moins qu'une part importante de nos concitoyen.nes sont dépendant.es des politiques de solidarité conduites par le Département pour vivre dignement.

Derrière les indicateurs socio-économiques positifs se cachent des réalités de vie très différentes, marquées notamment par la persistance de la précarité et de l'exclusion pour une part importante de la population, en particulier pour les plus vulnérables comme les jeunes, les personnes isolées ou encore les familles monoparentales. Le nombre de personnes en situation de pauvreté est en progression continue, y compris désormais chez ceux qui ont un emploi et sont considérés comme insérés sur le marché du travail. La crise du logement a des effets considérables dans toute une partie de la population qui n'arrive plus à accéder à un logement décent et conforme à ses besoins.

Parallèlement, la collectivité des solidarités construit ses dispositifs dans un contexte de progression soutenue des besoins liés à l'autonomie des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap. Le vieillissement de la population entraîne ainsi mécaniquement une augmentation du niveau de dépendance et donc de la demande d'accompagnement tandis que le nombre de personnes en situation de handicap est également en augmentation sous l'effet de l'amélioration de l'accès aux droits et de l'allongement de l'espérance de vie.

Ces constats se traduisent inévitablement par une hausse constante de la demande d'intervention à laquelle le Département répond à travers les aides directes qu'il verse aux personnes (Revenu de solidarité active, Fonds de solidarité logement, Fonds d'aide aux jeunes...), le soutien accordé aux dispositifs, services et établissements qui prennent en charge ou accompagnent les personnes et par l'accompagnement social proposé dans les Centres départementaux d'action sociale du Département.

Aussi, le budget consacré aux politiques de solidarité du Département a connu depuis 2015 une augmentation continue et soutenue. Or, les difficultés financières critiques que rencontre la Collectivité départementale viennent se heurter à ces besoins sociaux croissants.

Cette croissance de la demande sociale, couplée à une situation budgétaire d'une tension extrême, oblige à redéfinir les priorités et à faire des choix particulièrement difficiles pour préserver les plus vulnérables.

Personnes âgées

1. CHIFFRES 2025

Le montant total des crédits mobilisés par le Département en faveur des personnes âgées s'élèvera à 161 millions d'euros en fonctionnement, ce qui représente 15 % des dépenses de fonctionnement et un taux d'évolution de 3 % des dépenses par rapport aux dépenses 2024. Ces dernières sont par contre moindres par rapport aux 163,7 millions d'euros de crédits qui étaient inscrits au budget primitif 2024 avant le plan d'économies mis en œuvre par la Collectivité via la Décision modificative n°1 adoptée en juin 2023.

Le troisième budget du Département repose essentiellement sur des dépenses obligatoires, notamment l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (11 003 bénéficiaires), le financement des établissements (11 332 bénéficiaires) pour environ 132,3 millions d'euros (64,7 millions d'euros pour le domicile et 67,6 millions d'euros pour les établissements), ainsi que les dépenses d'aide sociale à l'hébergement pour 14 millions d'euros (997 personnes âgées).

2,1 millions d'euros seront consacrés à l'action en faveur de la prévention de la perte d'autonomie coordonnée par la Conférence des financeurs et 580 291 euros au titre du financement des Centres locaux d'information et de coordination qui assurent notamment le rôle d'interlocuteur de proximité tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap.

2,349 millions d'euros seront dédiés aux prises en charge dans les 300 places d'accueil de jour que compte le Département. La plupart de ces places sont rattachées à un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ce dispositif participe pleinement au maintien à domicile des personnes âgées tout en procurant du répit aux « aidants naturels ».

Enfin, 895 000 euros seront dédiés à l'offre d'habitats inclusifs pour personnes âgées.

2. PRIORITÉS 2025

A l'horizon 2035, la part des plus de 75 ans dans la population d'Ille-et-Vilaine sera de près de 12 % contre 9 % aujourd'hui. Dans un contexte de vieillissement accéléré de la population bretonne et d'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, le Département met en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour permettre à chacun de continuer à vivre dignement malgré la perte d'autonomie, de rester libre de ses choix de vie et de demeurer pleinement intégré à la société.

Cette volonté se heurte toutefois à l'inadéquation entre le modèle de financement du Grand âge et la réalité d'une progression inexorable de la dépendance qui ne saurait être décemment accompagnée sans s'adosser à des ressources dynamiques et pérennes. Les difficultés de financement déjà existantes sont aujourd'hui fortement amplifiées par un contexte financier très dégradé pour la Collectivité départementale qui ne peut plus compenser les carences de la solidarité nationale auprès des aînés.

Dans ce contexte sous très grande tension, le Département donnera ainsi la priorité à la préservation des conditions de vie et d'accompagnement, au domicile comme en établissement, des personnes âgées dépendantes. Il s'agira ainsi de faire face aux dépenses mécaniques (engagements pris dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, revalorisation du montant de l'allocation personnalisée d'autonomie sur la base d'une prévision à 2 %, ...), à l'augmentation du nombre d'allocataires de l'Allocation personnalisée d'autonomie et d'assurer la pérennité des établissements et services accompagnant ou hébergeant des personnes âgées.

Pour assumer ces dépenses, le Département est contraint d'envisager les mesures d'économies suivantes :

- Diminution des subventions versées aux Centres locaux d'information et de coordination,
- Diminution de l'enveloppe permettant de prendre en compte les impacts d'augmentation du Groupe iso ressources moyen pondéré en Etablissements d'hébergement pour personnes âgées, ce qui pourra empêcher la prise en compte de l'augmentation de certains Gir moyens pondérés,
- Gel des tarifs d'aide sociale,
- Mise en œuvre d'un cadre d'évaluation des besoins d'heures d'intervention au titre des services ménagers,
- Renforcement de l'évaluation des ressources des personnes âgées sollicitant l'aide sociale,
- Maintien de la suppression ou de la baisse des subventions aux associations réalisée en 2024.

Face à la contrainte financière, le Département est dans l'impossibilité de financer certaines dépenses obligatoires, conséquence de décisions nationales imposées sans concertation et sans compensation.

En cohérence avec le positionnement de l'ensemble des conseils départementaux, il exige que l'Etat prenne ses responsabilités et garantisse des contreparties avant tout engagement de sa part, notamment la généralisation du Ségur.

Malgré les difficultés, le Département entend mettre en place, autant que ses capacités le permettent, les orientations déterminées dans le cadre du Schéma départemental de l'autonomie.

Ainsi, il poursuivra la mise en œuvre des actions en faveur de l'attractivité des métiers. Il veillera à renforcer la qualité et la diversité des réponses apportées tant à domicile qu'en établissement au travers notamment de la reconduction de l'appel à projets sur la dotation complémentaire des services autonomie à domicile (+ 2 millions d'euros), entièrement financée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Un travail sera également initié pour adapter la procédure d'instruction des demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie au défi démographique à venir : 2 700 nouveaux bénéficiaires à horizon 2028.

Enfin, les moyens des établissements et services seront maintenus pour 2025. Dès lors, un levier est proposé aux gestionnaires d'établissements pour personnes âgées au travers de l'expérimentation de la tarification différenciée.

Pour l'ensemble de cette politique autonomie, les recettes nouvelles de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie sont évaluées à 2,2 millions d'euros (hors reconduction du Geste 24).

Personnes handicapées

1. CHIFFRES 2025

Le montant total des crédits mobilisés par le Département en faveur des personnes en situation de handicap s'élèvera à 197 millions d'euros en fonctionnement, ce qui représente 18 % des dépenses de fonctionnement et un taux d'évolution de 2,5 % des dépenses par rapport aux dépenses 2024. Ces dernières sont également en évolution par rapport aux 188 millions d'euros de crédits qui étaient inscrits au budget primitif 2024.

Ce budget est composé essentiellement des frais d'accueil et de prise en charge au sein des différents établissements et services pour plus de 119,5 millions d'euros et de prestations légales au rang desquelles la prestation de compensation du handicap (4 282 bénéficiaires) pour environ 49,3 millions d'euros.

8 millions d'euros seront consacrés à la mise en œuvre du transport adapté. A ce jour, 1 047 élèves sont concernés en Ille-et-Vilaine. 377 circuits sont ainsi organisés dans le cadre de marchés publics et 216 établissements scolaires sont desservis.

Enfin, 600 000 euros seront dédiés au développement de l'offre de places en services et établissements en faveur des personnes en situation de handicap.

2. PRIORITÉS 2025

La demande liée aux prestations au bénéfice des personnes en situation de handicap est aussi en progression constante en raison de plusieurs facteurs : progression générale de la population, amélioration du taux de recours aux droits, augmentation de la prévalence de certains troubles... A titre d'exemple, le nombre de bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap âgés de plus de 20 ans a augmenté de plus de 4 %, entre 2022 et 2023, et le montant des dépenses a lui progressé d'environ 10 %.

Aussi, le Département s'attend en 2025 à une progression du nombre de bénéficiaires des prestations qu'il finance auquel s'ajoutera une hausse des dépenses contraintes (engagements pris dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, revalorisations des tarifs sur la base d'une prévision à 2 %, ...). Malgré les difficultés économiques qu'elle rencontre, la Collectivité assumera toute ses responsabilités pour préserver les personnes qui dépendent au quotidien des aides directes qu'elle délivre (Prestation de compensation du handicap, Allocation compensatrice pour tierce personne, transport adapté) et ainsi que celles prises en charge dans les établissements médico-sociaux du Département.

Pour assurer le financement de ces priorités, le Département sera contraint de mettre en œuvre en 2025 les mesures d'économies suivantes :

- Diminution des subventions versées aux Sections annexes d'établissements ou Services d'aides par le travail,
- Mise en œuvre d'un cadre d'évaluation des besoins d'heures d'intervention au titre des services ménagers,
- Maintien de la suppression ou de la baisse des subventions aux associations réalisée en 2024.

En parallèle, un travail visant à chercher des optimisations sera engagé, notamment concernant le transport adapté.

Preuve d'un engagement exceptionnel au regard du manque de places, le Département développera l'offre de services et en établissements afin de répondre aux besoins non couverts. Dans le secteur adulte, les 1 989 places installées ne permettent pas de répondre aux 3 367 orientations vers un accueil non médicalisé. Le taux d'équipement breillien sur le secteur adulte reste en dessous de la moyenne nationale. Cet écart va s'accroître avec la croissance démographique attendue à horizon 2030. Parallèlement, sur le secteur enfance, relevant de la compétence des ARS, les taux d'équipement en établissements dans le Département sont inférieurs à ceux des autres départements bretons. Sur la base des indicateurs nationaux officiels, le déficit actuel, relevant de l'Etat, de places en Instituts médico-éducatifs et en Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques est de l'ordre de 1 500 en Ille-et-Vilaine.

Par ailleurs, le Département continuera en 2025 à soutenir la Maison départementale des personnes handicapées dans son fonctionnement, groupement d'intérêt public dont il a la tutelle administrative et financière.

Malgré un contexte d'augmentation des premières demandes du fait de la démographie dynamique du territoire, notamment pour les enfants, l'année 2025 doit permettre à la Maison départementale des personnes handicapées de stabiliser et finaliser sa trajectoire de rétablissement vers des délais de traitement conformes à la loi et aux attentes des usagers. En poursuivant la dynamique de diminution du nombre de dossiers en attente et par l'amélioration continue de ses méthodes de travail, elle prévoit un retour à la normale pour la fin du printemps.

Dans le même temps, 2025 sera la dernière année de mise en œuvre du projet d'établissement de la Maison départementale des personnes handicapées, avec les axes de travail prioritaires suivants :

- Une meilleure articulation de l'accompagnement des enfants qui sont à la fois en situation de handicap et concernés par une mesure au titre de la protection de l'enfance,
- L'amélioration du parcours usager (7 000 personnes reçues physiquement et plus de 100 000 par téléphone par an),
- La prise en compte des évolutions de l'accompagnement des personnes en situation de handicap sans emploi,
- La formalisation des partenariats institutionnels avec la Caisse d'allocations familiales, l'Education nationale et les structures hospitalières.

Lutte contre les exclusions

1. CHIFFRES 2025

Le montant du budget primitif 2025 dédié à la politique insertion en fonctionnement s'élèvera à près de 156 millions d'euros, soit 14 % des dépenses de fonctionnement du Département. Cette enveloppe correspondra à une hausse de l'ordre de 8 millions d'euros, comparée aux dépenses de fonctionnement inscrites en 2024 (147,6 millions d'euros) soit un taux de progression de 5,5%.

Cette augmentation reposera sur deux évolutions majeures :

- Une estimation de l'augmentation annuelle de l'allocation du Revenu de solidarité active pour un montant de 7 millions d'euros environ liée à la fois :
 - o à la hausse constatée du montant moyen versé par allocataire,
 - o à la revalorisation nationale en avril 2025
 - o et à la hausse probable du nombre d'allocataires, crainte en raison du contexte économique en dégradation, de la hausse prévisible du chômage et de l'effet plein des réformes de l'assurance chômage et des retraites. Elle serait néanmoins atténuée par une accélération des sorties, favorisée par le déploiement d'un plan d'action départemental sur le Revenu de solidarité active ;
- La reprise en régie de la gestion du Fonds de solidarité pour le logement (géré jusqu'ici par la Caisse d'allocations familiales), aboutissant à une hausse de 2,2 millions d'euros sur la ligne Fonds de solidarité pour le logement qui prendra désormais en compte non plus la seule participation du Département mais l'ensemble des participations des contributeurs qui viendront abonder le budget du Département.

Au global, sur la totalité du budget, les grands équilibres sont les suivants :

- 138 millions d'euros pour le versement de l'allocation Revenu de solidarité active, soit 88,5 % du budget,
- 7 millions d'euros pour l'offre d'accompagnement sociale et socio-professionnelle, soit 4,5 %,
- 4,4 millions d'euros pour le Fonds de solidarité pour le logement, soit 2,8 %,
- 3,5 millions d'euros pour les actions financées par l'Etat ou l'Europe au titre du Pacte des solidarités ou du Fonds social européen, soit 2,2 %,
- 3,1 millions d'euros versés aux collectivités et missions locales au titre de la délégation de l'accompagnement des allocataires du Revenu de solidarité active, soit 2 %.

En investissement, le plan pluriannuel d'investissement adossé à la politique d'insertion se compose uniquement de subventions d'investissement et représente un montant de 172 000 euros. Il constitue un levier important dans la levée des freins à la mobilité par l'équipement des plateformes qui maillent le territoire breillien.

Les recettes sont quant à elle estimées à 50 millions d'euros. Elles se composent de la manière suivante : 43 millions d'euros au titre de la dotation Etat de compensation du Revenu de solidarité active, 3 millions d'euros au titre du fonds social européen, 630 000 euros au titre du pacte de solidarité. Par ailleurs, les contributions Fonds de solidarité pour le logement des partenaires, désormais intégrées au sein du budget du Département, devraient s'élever à 2,6 millions d'euros (2,2 millions d'euros identifiés dans l'enveloppe de la politique insertion et 0,4 million au titre des frais de gestion notamment à la direction des ressources humaines).

La Région devrait participer aussi à hauteur de 65 000 euros au titre du fonds d'aide aux jeunes.

2. PRIORITÉS 2025

La politique départementale d'insertion couvre historiquement un large spectre d'interventions allant de l'accompagnement du parcours d'insertion des allocataires du Revenu de solidarité active, au soutien aux actions en faveur des publics en exclusion, la lutte contre la pauvreté, l'accès et le maintien dans le logement pour les plus précaires, la promotion de la vie sociale ou encore les interventions spécifiques sur les territoires défavorisés.

Si l'utilité de ces diverses actions, qui ont pour objectif de soutenir et d'accompagner les concitoyen.nes les plus en difficulté, est avérée, les contraintes financières actuelles et l'impératif d'assumer le financement des dépenses obligatoires, en particulier le Revenu de solidarité active, conduisent la Collectivité à recentrer son action sur ses obligations premières.

A ce stade, il convient de souligner que le taux des bénéficiaires du Revenu de solidarité active, par rapport à la population active en Ille-et-Vilaine(3,85 %), reste très sensiblement inférieur au taux moyen national, qui est de 6 %, chiffre en lien avec la situation globale de l'emploi en Ille-et-Vilaine.

Aussi au-delà du financement même de l'allocation, le Département continuera à donner la priorité à l'accompagnement des allocataires, concentrant ses efforts sur la sortie positive du dispositif en favorisant l'insertion vers l'emploi. Faisant le constat d'une forte dynamique de progression du nombre d'allocataires, le Département entend ainsi préserver les moyens nécessaires pour accompagner un nombre croissant d'allocataires à pouvoir vivre dignement et à sortir de la précarité.

Ainsi, le Département maintiendra les dispositifs qui favorisent le retour vers l'emploi, notamment les ateliers et chantiers d'insertion associatifs. Si les financements des ateliers et chantiers d'insertion portés par les Etablissements publics de coopération intercommunale et communes seront supprimés, les collectivités pourront bénéficier d'une augmentation du Fonds social européen. L'accompagnement aux travailleurs indépendants sera maintenu en large partie.

Aujourd'hui, 44 % des bénéficiaires du Revenu de solidarité active sont suivis par les collectivités délégataires ou protocolaires ainsi que les missions locales. Les participations au titre de ces délégations du Revenu de solidarité active seront sacrifiées.

La participation aux emplois financés dans le cadre des Territoires zéro chômeur sera préservée. En revanche, les actions co-financées avec l'Etat qui ne relèvent pas de la compétence départementale seront arrêtées notamment les contrats aidés (Contrat d'accompagnement dans l'emploi et Contrat initiative emploi).

En outre, un plan d'action visant à favoriser les sorties positives du Revenu de solidarité active sera déployé dès 2025. Il prévoit notamment un renforcement du pilotage du dispositif, un resserrement du partenariat avec les collectivités et organismes délégataires, une évolution des pratiques professionnelles, une augmentation des orientations vers l'emploi... Il aura pour objectif, dans un premier temps de limiter l'augmentation du nombre d'allocataires, et à terme d'infléchir la courbe du Revenu de solidarité active.

En plus des moyens déjà disponibles, le Département prévoit donc de consacrer une enveloppe exceptionnelle au financement du plan d'action Revenu de solidarité active qui aura vocation à financer à la fois des postes, qui seront des relais auprès des Centres départementaux d'action sociale pour mettre en œuvre les enseignements de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des allocataires du Revenu de solidarité active sur le territoire de Redon-Vallons, de la formation des professionnel.les et une part d'actions collectives qui seront maintenues selon des modalités renouvelées.

Pour préserver ses capacités d'action en matière d'accompagnement des allocataires, le Département doit faire des choix difficiles. Le Fonds de solidarité pour le logement et le Fonds d'aide aux jeunes seront impactés : le Fonds d'aide aux jeunes passera à 1 million d'euros et la contribution du Département au Fonds de solidarité pour le logement s'élèvera à 2,15 millions d'euros. L'effet sur ce dernier sera néanmoins atténué grâce à la trésorerie disponible qui sera mobilisée.

Le Département continuera de consacrer des moyens importants au bénéfice des publics les plus fragiles notamment dans le cadre des Mesures d'accompagnement social personnalisé qui seront maintenues à leur niveau au regard de l'extrême fragilité des personnes qui en bénéficient, à travers son soutien aux associations caritatives et de solidarité, aux centres sociaux ou encore en maintenant son engagement auprès du Groupement d'intérêt public Accueil des gens du voyage Ille-et-Vilaine.

Concernant la politique de la ville, le Département souhaite poursuivre sa mobilisation en faveur des quartiers qui cumulent les difficultés sociales, économiques, éducatives... En effet, les contrats de ville pour les quartiers prioritaires de Rennes et Saint-Malo ont été renouvelés et signés en juillet 2024 pour 3 ans. Bien que le quartier soit sorti de la programmation nationale de la politique de la ville, le Département s'est aussi engagé à poursuivre un soutien en faveur des habitant.es de Bellevue à Redon, au travers d'une convention partenariale signée le 27 octobre 2024.

Le Département prévoit d'inscrire 190 000 euros pour les crédits politique de la ville.

Schéma départemental d'action sociale de proximité

Le nouveau Schéma départemental de l'action sociale de proximité 2024-2028 a été voté en juin dernier. Démarche volontariste qui valorise l'accompagnement social au quotidien auprès des familles et personnes isolées, il s'inscrit dans la continuité du précédent schéma 2018-2023, réalisé à hauteur de 80 %.

La place des usager.ères y reste un principe politique fort et réaffirmé. Ce schéma prend en compte les enjeux repérés pour l'action sociale de proximité : d'évolution de population, du numérique, du nécessaire renforcement des partenariats, de l'attractivité des métiers dans le secteur social et médico-social ainsi que les enjeux financiers.

Il intègre aussi, de manière transversale, les questions de transition écologique. Il confirme également la dimension territorialisée de l'organisation départementale afin de s'adapter aux besoins des territoires.

Les actions mises en œuvre au niveau départemental concernent :

- Le renouvellement en cours de conventions relatives à l'Accueil social inconditionnel de proximité ainsi qu'aux complémentarités d'accompagnement social avec les organismes de protection sociale, telle la Caisse d'allocations familiales,
- La définition de principes d'intervention des équipes de Centres départementaux d'action sociale (notamment en période d'absences d'agent.es ou de pics d'activité),
- L'informatisation de l'action sociale de proximité pour doter les équipes d'un outil adapté et sécuriser les données des usager.ères accompagné.es.

Les actions collectives financées par le Fonds d'accompagnement social aux transitions et menées à destination des usager.ères par les équipes sociales de terrain seront poursuivies avec une enveloppe de crédits réduite de 80 %. L'année 2025 sera mise à profit pour repenser cette modalité d'accompagnement collectif des usager.ères, inscrite au schéma, au même titre que l'accompagnement individuel.

Politique de l'habitat

Dans un contexte de crise massive du logement qui pénalise d'abord les jeunes et les plus vulnérables, le Département poursuivra une politique ambitieuse de l'habitat pour tous.tes et partout. L'année 2025 sera celle de l'élaboration du nouveau Plan départemental de l'habitat 2026-2031 qui permettra, en concertation avec les acteurs du secteur, de doter le Département d'un cadre de référence actualisé pour son action en faveur du logement. Cependant, l'évolution du contexte de sa délégation des aides à la pierre amènera la Collectivité à en rediscuter les termes avec l'Etat.

En outre, les efforts du Département en matière d'investissement, qui se sont situés les années précédentes à un niveau exceptionnel, seront à analyser au regard du contexte budgétaire.

En 2025, le budget pour la politique de l'habitat devrait être de l'ordre de 11 millions d'euros dont 0,4 million d'euros de dépenses de fonctionnement.

Coopération internationale

Pour 2025, le Département maintiendra son implication dans le programme Erasmus + en tant que coordinateur du consortium avec les collèges publics. Il poursuivra également sa coopération avec la Province de Séfrou au Maroc dans le cadre du projet financé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour la période 2024-2025. Les projets menés concernent le soutien des activités génératrices de revenus des jeunes et des femmes, ainsi que les échanges de jeunes dans le cadre du programme « Territoires volontaires ».

Confronté à un contexte budgétaire très dégradé, le Département sera contraint de réduire son soutien financier à l'association Jeunes à Travers le Monde en 2025.

COMMISSION 4 FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

Afin de mener les politiques départementales en faveur des Breillien.nes, la collectivité pourra s'appuyer sur des équipes présentes sur l'ensemble du territoire et disposant des moyens nécessaires pour leur permettre de mettre en œuvre le service public départemental. L'évolution de ces moyens sera ajustée à la contrainte budgétaire comme ce sera le cas pour la plupart des dépenses du budget 2025.

La commission Finances, citoyenneté, moyens de services disposera ainsi d'un budget de fonctionnement de plus de 270 millions d'euros (hors péréquation), en légère augmentation par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2024 (+0,3%).

La majorité de ces crédits sera consacrée aux dépenses des ressources humaines (dont principalement la masse salariale). La part restante permettra de financer notamment les moyens généraux et les dépenses de fonctionnement des bâtiments.

En investissement, une enveloppe de l'ordre de 12 millions d'euros en 2025 sera dédiée notamment aux travaux de maintenance et de réhabilitation du patrimoine départemental, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et de mobiliers.

Ressources humaines

1. CHIFFRES 2025

Le montant total des dépenses relatives aux Ressources humaines 2025 s'élèvera à plus de 191 millions d'euros, ce qui représente 18 % des dépenses de fonctionnement du Département (soit environ 157 euros par habitant (hors assistant.es familiaux.ales) contre 172 euros par habitant en moyenne pour les départements de métropole - source : *Etude Séries longues 2014-2022*) et un taux d'évolution de l'ordre de 1 % des dépenses en matière de ressources humaines par rapport au montant du budget primitif 2024.

Ce budget Ressources humaines est composé essentiellement de la masse salariale des 3 425 agent.es du Département (hors les 800 assistant.es familiaux.ales dont la rémunération émerge sur le budget Enfance famille), pour environ 186 millions d'euros. Au sein de celle-ci se retrouvent les traitements et régimes indemnitaires des agent.es sur postes permanents mais également les rémunérations des agent.es en remplacements ou en renforts (pour 10 millions d'euros). S'y ajoutent également le budget formation (2,39 millions d'euros), les prestations d'action sociale (5,04 millions d'euros) et les frais de déplacement (0,9 million d'euros).

2. PRIORITÉS 2025

Dans un contexte budgétaire dégradé, la priorité de la politique ressources humaines du Département est de pouvoir continuer à assurer, au maximum de ses capacités financières, le service public départemental pour répondre aux besoins des Breillien.nes. Ainsi, l'essentiel des dépenses Ressources humaines est à ce stade maintenu.

Cette ambition implique en effet de garantir des moyens humains en maintenant les effectifs de la Collectivité, présents en proximité sur tout le territoire, qu'il s'agisse d'agent.es permanent.es, mais aussi de remplacements ou de renforts. L'exercice des compétences du Département nécessite également une expertise des agent.es de la Collectivité, devant être en mesure de répondre aux enjeux techniques des évolutions règlementaires, mais également aux enjeux de justice sociale et de transition environnementale. Il conviendra de continuer à proposer des actions de formation aux agent.es de la Collectivité pour développer leurs compétences, en la réorientant en priorité vers des formations délivrées en interne ou par le Centre national de la fonction publique territoriale. Cette expertise sera reconnue par des avancements de grade et des promotions internes, dont les ratios seront maintenus en 2025.

La Collectivité souhaite également continuer à accueillir quelques apprenti.es dans les métiers en tension, en sollicitant les financements du Centre national de la fonction publique territoriale.

La santé, la sécurité et les conditions de travail des agent.es resteront une priorité de la direction des ressources humaines, qui continuera à consacrer des moyens dédiés à l'accompagnement de ses agent.es, d'autant plus dans une période de contrainte budgétaire forte pouvant susciter inquiétudes et tensions avec les usager.ères du service public départemental. Des investissements seront maintenus dans l'adaptation des postes de travail, pour les agent.es en situation de handicap notamment.

Enfin, dans une démarche de transition écologique et en cohérence avec son plan de transition bas carbone, le Département continuera à promouvoir le forfait mobilité durable et visera également un objectif de baisse de 10 % de ses dépenses en matière de frais de déplacements, en incitant des déplacements de ses agent.es plus vertueux d'un point de vue carbone.

3. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS 2025

Des évolutions mécaniques expliquent l'augmentation des dépenses Ressources humaines en 2025 par rapport à 2024. En effet, les dépenses liées au Glissement vieillesse technicité augmentent de 1,35 millions d'euros et le coût en année pleine de la revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel de croissance de novembre 2024 s'élève à 14 000 euros. S'y ajouterait l'impact de la décision prise au niveau national d'augmenter les cotisations de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales de 3 points en 2025, auquel il faut rajouter la fin de la compensation de la hausse d'un point des cotisations retraites obtenue pour la seule année 2024, pour un coût total de 3,4 millions d'euros en 2025. Par ailleurs, la mise en œuvre en cours d'année 2024 de plusieurs dispositifs (projet alternatives aux placements, ré-internalisation du Fonds de solidarité pour le logement notamment) engendrera en année pleine un coût de 900 000 euros (dont 250 000 euros financés par des recettes afférentes au Fonds de solidarité pour le logement). Enfin, la non reconduction du dispositif lié à la Garantie individuelle du pouvoir d'achat engendrera une réduction de 230 000 euros par rapport à 2024.

L'ensemble de ces évolutions mécaniques pèsent pour 5,236 millions d'euros supplémentaires par rapport au budget Ressources humaines 2024.

Afin de limiter l'évolution des dépenses Ressources humaines dans ce contexte tout en assumant ces nouvelles dépenses obligatoires, le Département mettra en œuvre en 2025 des mesures d'économies à hauteur de 2 millions d'euros en matière de Ressources humaines. Les mesures d'économies portent principalement sur la vacance de postes, à hauteur de plus d'1 million d'euros. Pour ce faire, des postes occupés dans des secteurs impactés par une baisse significative d'activité du fait des économies budgétaires sur les politiques publiques départementales seront redéployés vers des secteurs en tension, tels que ceux qui font face à une forte activité du fait d'une demande sociale croissante. De plus, certains postes seront gelés et certains recrutements décalés.

Les mesures d'économies Ressources humaines portent également dans une moindre mesure sur la baisse de 25 % des crédits dédiés à la formation des agent.es et des apprenti.es, les formations payantes étant prioritaires sur les formations obligatoires et sur les principaux enjeux de la Collectivité. Par ailleurs, le nombre de saisonnier.ères sera très limité en 2025 et seul.es les stagiaires des écoles de travail social pourront être accueilli.es sur des durées supérieures à 2 mois synonymes de gratifications (- 65 000 euros). Les dépenses de vacances seront réduites, la prime de restructuration (compensation en cas de mobilités contraintes suite à une réorganisation) sera revue (- 36 000 euros), la possibilité de monétiser ou de convertir en point Régime de retraite additionnelle de la fonction publique des jours de Compte épargne temps sera suspendue (- 88 000 euros).

Moyens des services

1. CHIFFRES 2025

Le montant des dépenses pour les moyens généraux des services s'élèvera à près de 4,3 millions d'euros en fonctionnement, en baisse de 6,7% par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2024, ce qui représente 0,4 % des dépenses de fonctionnement de la Collectivité. En investissement, un montant de l'ordre de 3 millions d'euros devrait être inscrit (en incluant les dépenses relatives à l'achat des engins lourds).

Le montant total des dépenses pour les bâtiments départementaux (hors crédits dédiés à la politique mobilité et aux collèges) s'élèvera à 11 millions d'euros environ en fonctionnement, ce qui représente 1,0 % des dépenses de fonctionnement et à plus de 9 millions d'euros en investissement.

Globalement, une baisse des dépenses d'énergie de l'ordre de 1,2 million d'euros est estimée pour l'ensemble des bâtiments départementaux.

2. PRIORITÉS 2025

→ Moyens généraux

Les budgets alloués aux moyens des élu.es et des services (achat de fournitures diverses, nettoyage des locaux...) continueront à faire l'objet d'une attention particulière, afin de les optimiser voire de les réduire chaque fois que cela sera possible.

Ainsi, l'accent sera mis sur la sobriété des déplacements professionnels, en réduisant le nombre de véhicules mis à disposition tout en poursuivant le rajeunissement et la décarbonation de la flotte (l'enveloppe consacrée à ces dépenses sera réduite de 12 %). De plus, les services seront encouragés à limiter autant que possible leurs déplacements et à optimiser les conditions d'exercice de leurs missions, ce qui permettra de maintenir la consommation de carburant à un niveau bas, l'enveloppe de 1,8 million d'euros affectée à cette dépense restant identique à celle de 2024 (et inférieure de 0,4 million d'euros au montant dépensé en 2023).

La standardisation des équipements et mobiliers se poursuivra, tout en répondant à certains besoins spécifiques afin de garantir des conditions de travail optimales pour les agent.es et les élu.es (l'enveloppe correspondante a été établie à 1,150 million d'euros selon le même rythme que les années précédentes). Le volume des prestations graphiques suivra la même tendance, ceci correspondant d'ailleurs à la baisse des actions de communication de la Collectivité. Le recours aux prestations externes sera encore plus limité, la priorité étant de réaliser le maximum de prestations en interne, afin d'optimiser les derniers investissements réalisés.

→ Bâtiments

Les dépenses de fonctionnement sur le patrimoine immobilier devraient normalement se stabiliser en 2025, grâce aux efforts de réduction des consommations énergétiques déployés ces dernières années et une gestion attentive des agences départementales, au plus près du terrain pour optimiser les euros dépensés.

En ce qui concerne les investissements, le lissage des études de certains projets sur des périodes plus longues permettra de s'adapter aux contraintes budgétaires tout en préservant l'ambition des travaux, notamment dans leur dimension environnementale afin de prendre en compte la nécessaire accélération des transitions pour protéger notre cadre de vie. Seront ainsi maintenus et même renforcés les projets ayant pour objectif de réaliser des économies d'énergie (construction du Centre d'incendie et de secours de Baulon avec la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toiture, l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales et la réalisation des murs en ossature bois), ainsi que le développement d'installations photovoltaïques sur certains bâtiments du Département, et des mesures concrètes pour optimiser la gestion de la ressource en eau. À cette fin, l'installation de sous-compteurs permettra d'identifier les consommations afin de mettre en place des leviers d'économie adaptés.

ANNEXES

Annexe n°1 : Dépenses de personnel, effectifs, évolution des éléments de rémunération et temps de travail

2024		Prévisionnel 2025	
DÉPENSES DE PERSONNEL (tous chapitres confondus)			
<ul style="list-style-type: none"> ■ BP 2024 : 189 417 000 € dont masse salariale à 185 587 200 € (chapitres 012 et 017) ■ Taux d'exécution estimé tous chapitres confondus (BP + DM) : 99,0 % ■ BP 2024 : à ce montant, il convient de rajouter 47 009 000 € de masse salariale des assistant.es familiaux.ales 		<ul style="list-style-type: none"> ■ BP 2025 : 191 400 000 € ■ Le BP 2025 sera marqué par les facteurs d'évolution suivants : ■ Augmentation des cotisations retraites CNRACL : 3 400 000 € ■ Glissement vieillesse technicité : 1 350 000€ ■ Effet report dispositifs 2024 : 900 000 € ■ Effet report revalorisation du SMIC Novembre 2024 : 14 000 € ■ Economies sur budget Ressources humaines : 2 000 000 € ■ Non reconduction de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat : - 230 000 € 	
EFFECTIFS PERMANENTS			
BUDGET PRIMITIF 2024		BUDGET PRIMITIF 2025	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Catégorie A 1 427 ■ Catégorie B 595 ■ Catégorie C 1 580 ■ Emplois aidés (CAE + EA) 23 ■ Apprenti.es 40 ■ Assistant.es familiaux.ales 805 	<p>TOTAL 4 470</p>	Aucune nouvelle création de poste n'est prévue dans le cadre du présent budget primitif.	
ÉVOLUTION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION			
	2024	2025 (estimation)	Taux d'évolution
Traitement de base	94 429 400 €	96 626 939 €	+ 2,33 %
Traitement de base des assistant.es familiaux.ales	32 440 391 €	33 424 016 €	+ 3,09 %
Régime indemnitaire	25 710 462 €	26 269 647 €	+ 2,13 %
Avantages en nature	182 578 €	188 342 €	+ 3,15 %
Heures supplémentaires	555 227 €	510 113 €	- 8,13%

L'année 2024 a été marquée par une évolution importante des dépenses de masse salariale chiffrée à ce jour à + 2,2 % et + 2,1 % en intégrant les assistant.es familiaux.ales.

Cette augmentation est notamment liée aux mesures gouvernementales annoncées en 2023 (revalorisation du point d'indice ; rehaussement des bas de grilles des catégories C et B, revalorisation de 5 points d'indice pour tous.les agent.es dès le premier janvier, revalorisation de la monétisation du CET) qui se sont impactées en année pleine en 2024, ainsi qu'aux effets reports de décisions prises en 2023.

L'année 2025 sera marquée par une forte augmentation des cotisations patronales liées à la retraite des agents estimée à 3 400 000 euros. De plus, les effets en année pleine de dispositifs lancés en 2024 ont engendré une dépense supplémentaire d'environ 900 000 euros en 2025. Le Glissement vieillesse technicité est estimé à 1 350 000 euros.

Enfin, 2 millions d'euros d'économies sont attendues en 2025 afin de rentrer dans le cadrage budgétaire et la non reconduction de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat occasionnera une non dépense de 230 000 euros.

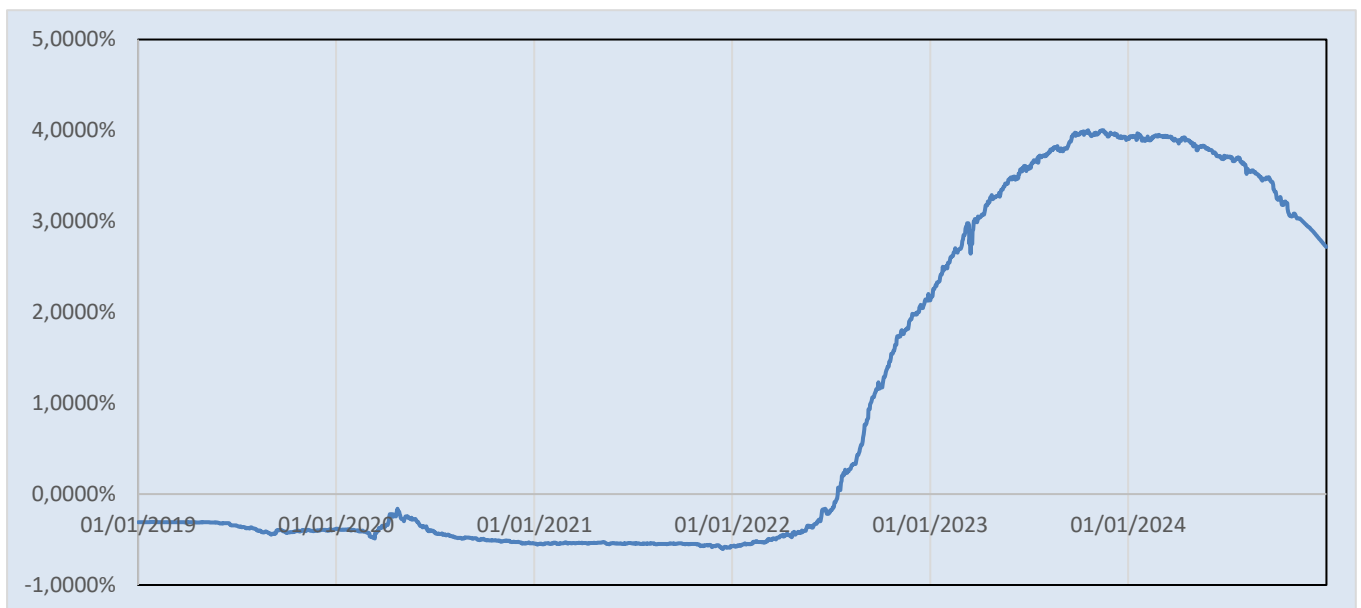
Annexe n°2 : Etat de la dette

Au 31 décembre 2024, la dette du Département est estimée à 466 millions d'euros.

Le taux moyen de la dette est anticipé à hauteur de 2,69 % dont 2,01 % pour la dette à taux fixe et 3,50 % pour la dette à taux variable et a connu les évolutions suivantes (source Finance Active – 51 départements) :

Année	Taux Département 35	Taux moyen autres départements
2024	2,69 %	
2023	3,00 %	2,80 %
2022	2,07 %	2,17 %
2021	1,41 %	1,74 %
2020	1,53 %	1,86 %
2019	1,67 %	2,05 %

L'évolution sur la période de l'Euribor 3 mois des six années écoulées est la suivante :



La dette du Département est sécurisée à 51,8 % et sur taux révisable à 48,2 %.

La durée de vie moyenne est de 6 ans et 4 mois.

Au niveau du risque d'exposition, 100 % de la dette du Département est classée en catégorie 1-A de la Charte de bonne conduite.

Enfin, le Département dispose de prêteurs diversifiés comme l'indique le tableau ci-dessous :

Prêteur	CRD	% du CRD
ARKEA	73 217 046 €	16 %
AGENCE FRANCE LOCALE	79 416 667 €	17 %
BANQUE POSTALE	51 216 667 €	11 %
SFIL CAFFIL	40 596 666 €	9 %
DEUTSCHE PFDANBBRIEFBANK	28 000 000 €	6 %
BANQUE DES TERRITOIRES	24 697 713 €	5 %
DEXIA CL	23 795 338 €	5 %
CAISSE D'EPARGNE	23 744 373 €	5 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	23 520 834 €	5 %
BANQUE POPULAIRE	22 729 167 €	5 %
CREDIT AGRICOLE	19 879 923 €	4 %
CREDIT COOPERATIF	18 510 259 €	4 %
SOCIETE GENERALE	15 483 333 €	3 %
CACIB	12 333 337 €	3 %
SURAVENIR	3 000 000 €	1 %
CREDIT COOPERATIF	6 226 667 €	1 %
Ensemble des prêteurs	466 367 989 €	100 %

Le besoin de financement en budget primitif pour l'année 2025 est estimé à 82 millions d'euros. Les financements nouveaux s'inscriront tous dans la classification 1-A de la Charte de bonne conduite. Le remboursement du capital des emprunts déjà souscrits sera de 57,1 millions d'euros et les intérêts sont évalués à ce stade à 11,5 millions d'euros (hors intérêts courus non échus). A cela s'ajouteront les annuités relatives aux nouveaux emprunts signés en 2025.

Annexe n°3 : Encours d'autorisation de programmes (en €)

	Compétence	Encours d'AP au 31/12/2024	CP 2024	CP ultérieurs
	11 MOBILITÉS	205 891 777	32 402 527	173 489 250
	12 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	73 673 845	5 949 088	67 724 757
	13 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	14 776 006	4 824 342	9 951 664
	14 TOURISME	548 239	370 653	177 586
	15 INNOVATION, ATTRACTIVITÉ, EUROPE	17 132 926	3 566 180	13 566 746
	16 ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	346 983	129 699	217 284
	17 AGRICULTURE	4 661 254	1 929 974	2 731 280
	18 ENVIRONNEMENT	23 359 304	2 280 879	21 078 426
	Total 1 DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE	340 390 334	51 453 341	288 936 993
	21 ENSEIGNEMENT 2nd DEGRÉ	215 501 740	28 207 351	187 294 389
	23 CULTURE	11 518 083	2 049 298	9 468 786
	24 SPORT	12 513 546	4 795 748	7 717 798
	25 JEUNESSE	469 568	134 065	335 503
	26 FAMILLE, ENFANCE, PRÉVENTION	15 630 794	5 659 154	9 971 640
	Total 2 ÉGALITÉ DES CHANCES	255 633 731	40 845 616	214 788 115
	31 PERSONNES HANDICAPÉES	4 237 767	1 253 795	2 983 972
	32 PERSONNES ÂGÉES	24 934 289	2 117 302	22 816 987
	33 INSERTION	580 411	250 255	330 156
	34 ACTIONS SOCIALES DIVERSES	19 644 826	2 041 095	17 603 731
	35 COOPÉRATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	1 146		1 146
	36 LOGEMENT	81 436 632	13 361 543	68 075 088
	Total 3 SOLIDARITÉS	130 835 070	19 023 990	111 811 080
	40 RESSOURCES HUMAINES	133 200	93 400	39 800
	41 FINANCES, MOYENS DES SERVICES	58 289 982	15 039 856	43 250 127
	42 SÉCURITÉ	29 228 590	7 635 584	21 593 006
	Total 4 RH, FINANCES, SECURITÉ ET MOYENS GÉNÉRAUX	87 651 773	22 768 840	64 882 933
	TOTAL	814 510 909	134 091 787	680 419 122



Département d'Ille-et-Vilaine :
Direction Assemblée, affaires juridiques et documentation 1 Avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 02 35 35